

Le mardi 30 octobre 2018  
À 20 h 30 – Salle l'Amphi  
Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez

Étaient présents :

Commune	Nom	Prénom
ARQUENAY	LANGLOIS	Gustave
BANNES	LAVOUE	Christian
BAZOUGERS	RAPIN	Yveline
BAZOUGERS	FERRAN	David
BAZOUGERS	LANDELLE	Jérôme
BEAUMONT PIED DE BOEUF	GANGNAT	Pascal
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky
BOUERE	AVALLART	Pierre
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc
GREZ EN BOUERE	FOUCHER	Michel
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck

LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis
MAISONCELLE DU MAINE	GENDRON	Didier
MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc
MESLAY DU MAINE	GAUTIER	Huguette
MESLAY DU MAINE	BORDIER	Pierre
MESLAY DU MAINE	TAUNAIS	Maryse
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian
PREAUX	FOUCAULT	Roland
RUILLE FROID FONDS	HELBERT	Marie-Claude
SAINT BRICE	BOISSEAU	André
SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard
VAL DU MAINE	COTTEREAU	Michel
VILLIERS CHARLEMAGNE	BUCHOT	André

Étaient absents excusés :

Messieurs Foucher Stéphane – Lassalle Jean-François - Lambert Paul a donné pouvoir à Bernard Boizard - Catillon Didier – Brault Jacques – Bréhin Jean-Claude – Lefloch Michel - Sabin Jacques.  
Mesdames Mahieu Céline - Perthué Evelyne – Bruneau Sylvie – Elisabeth Jardin a donné pouvoir à Maryse Taunais - Ricordeau-Maillet Martine - Frégné Cécile.

- Jacky Chauveau arrivé à 21h03, dossier sport salle de tennis à Meslay du Maine.

Assistait également à la séance: Sylvie Landelle – DGS

## Ordre du jour

1. Procès-verbal du conseil communautaire du 25 septembre 2018
2. Modification de la composition des commissions et du conseil d'exploitation Assainissement
3. Rapport de la commission communication du 25 septembre 2018
4. Rapport de la commission enfance jeunesse sport du 15 octobre 2018
5. Rapport du conseil d'exploitation Eau du 17 octobre 2018
6. Rapport du Conseil exploitation Assainissement du 18 octobre 2018
7. Gémapi- Syndicat Mixte du Bassin de la Taude ; Retrait de la commune de St Denis d'Anjou
8. Pôle santé ; Avancement des dossiers
9. Dossier Prévoyance maintien de salaire ; signature de la convention
10. Affaires financières

### Dossier N°1 **Procès – Verbal conseil communautaire du 25 septembre 2018**

Le Président ouvre la séance et présente aux membres du Conseil Communautaire le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2018.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

**Le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal à l'unanimité.**

### Dossier N°2 – **Modification de la composition des commissions et du conseil d'exploitation Assainissement**

**Rapporteur ; Le Président Bernard Boizard**

Lors du Conseil Communautaire du 25 septembre 2018, Monsieur Boizard a déclaré installé le nouveau conseiller communautaire Monsieur Didier Catillon, représentant la commune du Buret en tant que Maire, dans sa fonction de Conseiller Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Le nouveau Conseiller communautaire, Maire du Buret a été invité à choisir les commissions d'études dans lesquelles il souhaite s'investir.

Didier CATILLON souhaite siéger aux commissions suivantes :

- Commission collecte, traitement et prévention des déchets
- Commission Energies-développement durable
- Régie assainissement

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **Valide les modifications des commissions communautaires et du conseil d'exploitation assainissement à savoir ;  
Didier CATILLON, nouveau Conseiller communautaire, Maire du Buret siègera aux commissions ; collecte, traitement et prévention des déchets, énergies-développement durable et régie assainissement.**
- **Autorise le Président à signer tous documents inhérents au présent**

## Dossier N°3 – Rapport de la commission communication du 25 septembre 2018

Rapporteur ; Yveline Rapin Vice-présidente en charge de la commission communication du Pays de Meslay-Grez.

### Ordre du jour

1 - Comité Cycliste de Villiers-Charlemagne  
Demande de subvention

2 - Com2com  
Mutualiser la distribution

### Point 1 - COMITE CYCLISTE DE VILLIERS-CHARLEMAGNE

#### DEMANDE DE SUBVENTION

Le comité cycliste de Villiers-Charlemagne organisera le prochain championnat régional de cyclo-cross et sollicite la Communauté de communes pour un soutien financier.

#### Fiche action :

Compétition niveau régional

Inscrite au calendrier Fédération Française de Cyclisme

Catégories : minime – Cadet – Junior – Espoir – Sénior (homme et femme)

Date : 09 décembre 2018

Site : Villiers-Charlemagne (Plan d'eau)

Structure organisatrice : Comité Cycliste de Villiers-Charlemagne  
(Caution auprès de la fédération de cyclisme : Véloce Club Château-Gontier)

Montant de la subvention demandée : 800 €

Pour info :

Budget Évènement 2018 : enveloppe : 5000 €

- Championnat de France SwinGolf : 3000 €
- Triathlon de la Chesnaie : 800 €

### 1-1 Dossier de sponsoring



#### 1 – Présentation de l' association

#### 2 – Le bureau

#### 3 – Présentation des projets

#### 4 – Bilan Financier

#### 5 – Demande de financements



*Le comité Cycliste de  
Villiers- Charlemagne*

*Vous présentent*

Photos du 12 Eviser 2017  
Pasquino Vandermooten & Maxime Boursgerot

*Le championnat régional  
Des Pays de la Loire  
de Cyclo-Cross 2018*

UCI  
Notre sportif local François Perris

*Dimanche 9 Décembre 2018*  
À :  
Villiers- Charlemagne ( 53 )  
Site Village Vacances & Pêche

Tracé du circuit 2018 vue aérienne

Comité Cycliste  
 Villiers- Charlemagne  
 5 Place du commerce  
 53 170 Villiers- Charlemagne  
 Tel : 06 65 73 07 24

Le : 21 mars 2018  
 à : Villiers- Charlemagne

Objet : Demande de sponsoring ou partenariat

Mesdames, Messieurs  
 Représentantes, Représentants

Bonjour,

**1- Présentation de l'association et de ses projets globales**

Le comité cycliste de Villiers- Charlemagne a été créé vers les années 2000 . En 2004 un bureau a été mis en place pour proposer diverses animations autour du cyclisme dont la réalisation de course sur route et de cyclo-cross entre autre :

- En 2004, championnat départementale de cyclo-cross
  - En 2005 départ du cinquième tour du Haut- Anjou ( internationale espoirs sur route)
  - En 2006 deuxième manche du challenge régionale de cyclo-cross des Pays de la Loire
- Après 6 années d' absence, en 2016 le comité cycliste est de retour avec une toute nouvelle équipe jeune et ambitieuse pour redynamiser le cyclisme à Villiers- Charlemagne .

La nouvelle équipe mis en place par le bureau et présidé par Mr Bazillais Yannick ne tarde pas à se mettre au travail car une première manifestation sportive est déjà prévu le Dimanche 12 Février 2017 avec la première édition du circuit des 3 étangs ( course à pied ) et suivi d'un cyclo-cross l'après-midi . Une journée sportive, sous le signe de la convivialité .

Suite à cette première manifestation sportive réussie, le comité cycliste dépose une candidature auprès de la commission régionale afin de recevoir le championnat régionale de cyclo-cross 2018 à Villiers- Charlemagne . Celui-ci a été accepté par le comité départementale de la Mayenne et la date de cette manifestation est prévue le Dimanche 9 Décembre 2018 . Le Dimanche 3 décembre 2017, la seconde édition du circuit des 3 étangs a été reconduite ainsi que le cyclo-cross qui s'est déroulé dans les conditions du championnat régionale que nous allons recevoir . ( traçage du circuit à l' identique ) . Une journée de nouveau réussi .

**2- Présentation du bureau.**

- Président : Mr Bazillais Yannick – Artisan Tapissier  
 Vice- Président et Secrétaire : Mr Huneau Aurélien – Cuisinier  
 Trésorier : Mr Bordeaux Benoit – Commerçant Restaurateur  
 Membres : Mr Beloin Jacques – Salarie
- Mr Bertron Romain – Salarie
  - Mr Bourgault Philippe – Commerçant Caviste
  - Mr Bordeaux Vincent – Commerçant Restaurateur
  - Mr Halouse Valentin – Salarie
  - Mr Goulay Serge – Couvreur
  - Mr Marsollier Alain – Retraité
  - Mr Radé Nicolas – Salarie

Comité cycliste



Milliers- Charlemagne

- 1- Tarifs de l'emplacement publicitaire sur le podium
- 2- Tarifs de l'emplacement publicitaire au niveau du bac à sable
- 3- Diverses options tarifaire

**1- Tarifs de l'emplacement publicitaire sur le podium ( 400 € ou 600 € ) comprend :**

- Emplacement de votre banderole publicitaire au nom de votre société fourni par nos soins
- Emplacement publicitaire sur notre programme
- Emplacement d'une seconde banderole au nom de votre société sur le site, à l'endroit que vous souhaitez .

Pour l'installation d'une exposition de l'un de vos produits de votre société sur le site, une option tarifaire à hauteur de 200 € vous sera demander .



**3- Présentation des projets .**

Le championnat régionale des Pays de la Loire se déroulera le dimanche 9 décembre 2018 . Cela veut dire que l'évènement fera la promotion dans toute la région des Pays de la Loire . La distribution d'affiche publicitaire sera donnée aux différentes structures et institutions concernées dans le département de la Mayenne .

Une communication avec la presse locale et régionale sera également mise en place . ( Ouest- France, courrier de la Mayenne, Haut-Anjou, Sports Ouest ..... )

Une communication avec les médias sera mise en place notamment avec France Bleu Mayenne, Sweet Fm, L'autre radio, Hit West ..... ) .

Au niveau télévision, nous sommes en contact avec France 3 Pays de la Loire .

Toutes les informations de dernières minutes vous seront également communiqués sur notre page Facebook : comité cycliste de Villiers- Charlemagne ainsi que sur les réseaux sociaux .

**4 – Budget**

Voici le budget détaillé de notre évènement du 3 décembre 2017 :

Dépenses	Recettes
Restauration – Buvette : 1661, 33 €	Engagements : 1488 €
Divers : 954, 34 €	Buvette- Restauration 1647 €
Matériels : 1100 €	Sponsoring : 3226 €
Organisation courses : 3345,32 €	Divers 494 €

Le total des dépenses s'élève à hauteur de : 6760, 99 €

Le total des recettes s'élève à hauteur de : 6 855 €

La seconde édition résume à un équilibre bancaire au vu des investissements réalisés pour les prochaines éditions .

Cette hausse est due à la grandeur de l'évènement ( droit inscription FFA, organisation, générale et dans l'investissement matériel ) .

Pour le championnat régionale des Pays de la Loire, notre provisionnelle s'élève à hauteur de 10 000 € .

Emplacement publicitaire 400 € 150 cm X 50 cm	Emplacement publicitaire 600 € 3 m X 1,50 m	Emplacement publicitaire 400 € 150 cm X 50 cm
Emplacement publicitaire 400 € 150 cm X 50 cm	Podium protocolaire pour la remise des titres  Champion régional des Pays de la Loire 2018	Emplacement publicitaire 400 € 150 cm X 50 cm
Emplacement publicitaire 400 € 150 cm X 50 cm		Emplacement publicitaire 400 € 150 cm X 50 cm
Emplacement publicitaire 400 € 150 cm X 50 cm		Emplacement publicitaire 400 € 150 cm X 50 cm
Emplacement publicitaire 600 € 3 m X 1,50 m		Emplacement publicitaire 600 € 3 m X 1,50 m

- 2- Tarifs de l'emplacement publicitaire au niveau du bac à sable (200 €) comprend :
- L'emplacement d'une banderole publicitaire au nom de votre société fourni par nos soins
  - Emplacement publicitaire sur notre programme
  - Emplacement d'une seconde banderole au nom de votre société sur la site avec option de fabrication de la seconde banderole à hauteur de 100 €
  - \*\*\*\*\* 7 emplacements publicitaires disponibles \*\*\*\*\*



- 3- Diverses options tarifaire
- Pour 100 € :
- Emplacement publicitaire d'une banderole au nom de votre société sur la site fourni par nos soins
  - Emplacement publicitaire sur notre programme
- Pour 75 € :
- Encart publicitaire avec le logo de votre société dans le programme
- Inférieur à 75 € :
- Nom de votre société dans le programme sans logo

Comité Cycliste



Villiers- Charlemagne

### Demande de Financements

Le Comité Cycliste de Villiers- Charlemagne, se permet de vous sollicitez financièrement. Nous comptons sur votre soutien afin d'organiser cette manifestation .

Si vous répondez favorablement à notre demande, nous vous fournirons une facture de l'engagement que vous aurez apporter et éventuellement pour ceux qui le désire un reçu fiscale qui vous permettra pour votre société ou entreprise une déduction d'environ 70 % sur vos impôts . Ce reçu vous sera donner et fera preuve de justificatif auprès de votre comptable .

Comptant sincèrement sur votre soutien et votre engagement, nous vous prions de croire toute nos sincères salutations .

Amicalement

Le comité Cycliste de Villiers- Charlemagne

Le Président :  
Mr Bazillais Yannick

Le Secrétaire :  
Mr Huneau Aurélien

Pour tous renseignements complémentaires, contactez :  
Mr Bazillais Yannick : 06 03 42 41 91  
Mr Huneau Aurélien : 06 65 73 07 24

## 1-2 Budget prévisionnel

TABLEAU PREVISIONNEL CHAMPIONNAT REGIONNAL DES PAYS DE LOIRE  
A VILLIERS CHARLEMAGNE LE 9/12/2018

	DEPENSE	RECETTE
<u>Subvention</u>		
Communale	***	800,00 €
Communauté commune	***	800,00 €
Département	***	800,00 €
Sponsoring privée	***	5 600,00 €
Veloce club Château Gontier	1 900,00 €	***
Chronométrage	1 141,92 €	***
Speaker	600,00 €	***
Poste de secours	600,00 €	***
Matériel (circuit)	900,00 €	***
Buvette restauration	1 800,00 €	3 600,00 €
Restauration bénévoles	1 400,00 €	***
Fleuriste (27)	405,00 €	***
Trophée (27)	1 080,00 €	***
Support publicitaire	800,00 €	***
divers	500,00 €	***
Toumoi de pétanque	***	600,00 €
Assurance	338,53 €	***
Photographe	600,00 €	***
TOTALE	12 065,45 €	12 200,00 €

### Avis de la commission :

La commission, avant d'accorder une subvention d'un montant de 800 €, souhaite s'assurer que la subvention sera bien utilisée pour les besoins du Comité d'Animation de Villiers Charlemagne et non pour le Véloce Club de Château Gontier.  
Des précisions sur le budget seront à apporter avant décision du bureau.

### Complément d'information fourni par le Comité cycliste de Villiers-Charlemagne

Le comité cycliste de Villiers-Charlemagne a fourni le cahier des charges édicté par le comité régional de la fédération française de cyclisme.

Celui-ci fait apparaître que le club organisateur doit s'acquitter, auprès de la fédération, de :

- 1150 € dévolus aux droits d'organisation
- 650 € pour contribution au financement du challenge régional (épreuves qualificatives pour le championnat régional)
- 100 € de droit d'insertion

Soit 1900 € comme précisé dans le budget prévisionnel

Le Comité Cycliste de Villiers-Charlemagne confirme que les frais d'inscription des coureurs sont versés au comité régional de la fédération française de cyclisme.

Le Véloce Club de Château-Gontier retouchera 1 € par coureur inscrit, somme réinvestie dans l'achat des dossards et divers matériels relatifs à l'organisation.

#### Pour info :

**Point sur le budget Évènement 2018 :** enveloppe : 5000 €

Déjà mobilisé :

- Championnat de France SwinGolf : 3000 €
- Triathlon de la Chesnaie : 800 €

### Point 2 : Mutualisation de l'édition du supplément intercommunal Com2Com et des bulletins communaux.

#### Préambule :

Depuis 2008, la communauté de communes édite un petit feuillet de 4 pages, intitulé Com2Com et sous-titré "Le complément d'informations du Pays de Meslay-Grez", et depuis novembre 2017 "l'info intercommunale en un coup d'œil dans vos bulletins communaux !"

Ce document traite de l'actualité de l'intercommunalité vu par le prisme des services mis à disposition de la population.

Pour le distribuer, il a été choisi de le joindre aux bulletins municipaux très lus par la population.

Disponible fin juin et fin novembre, le document est proposé aux communes qui, si elles le souhaitent, l'intègrent à leur communication (bulletins municipaux).

Aujourd'hui, plusieurs formules existent :

- Des communes récupèrent le fichier numérique et intègrent directement le document dans leur bulletin municipal
- Des communes récupèrent le document imprimé et l'intègrent à leur bulletin.
- Des communes récupèrent le document imprimé et le distribuent à côté mais en même temps que leur bulletin.

## Proposition :

Afin d'inciter les communes encore hors processus à diffuser Com2Com avec leur bulletin communal, il pourrait être envisagé de mutualiser les frais d'éditions :

- Pour les communes faisant réaliser leur journal par une imprimerie, la Communauté de communes prendrait à sa charge les frais d'impression au prorata du nombre de pages.

### Avis de la commission :

La commission donne un avis favorable à ce dossier.

La commission propose qu'une petite enquête soit réalisée en interne auprès des mairies pour connaître les habitudes de celles-ci en matière de diffusion de leur bulletin communal.

### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **Décide de verser la somme de 800€ (huit cents euros) à l'association « Comité cycliste de Villiers Charlemagne ».**
- **Valide le principe de mutualisation des frais d'impressions pour les Communes diffusant le Com2com et faisant appel à un imprimeur.**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers**

## Dossier N°4 – Rapport de la commission enfance jeunesse sport du 15 octobre 2018

Rapporteur ; Jean-Marc Poulain vice-président en charge de la commission enfance jeunesse sport du Pays de Meslay-Grez.



### Commission Enfance, Jeunesse et Sports

#### ordre du jour du 15/10/2018:

- 1) Jeunesse
  - Bilan été 2018
  - Toussaint 2018
  - Séjour ski 2019
  - Dispositif VACAF et Convention maison de l'Europe
- 2) Point Budgétaire (Achats et Investissements)
  - Tableau
- 3) Projets en cours
  - Informatisation des services et portail familles
  - Collèges entreprises
  - Réhabilitation et construction des salles de sports
- 4) Questions diverses

## I - JEUNESSE

### BILAN ÉTÉ 2018

#### ▪ Fréquentation

CAMPS	Kokoh Lanta	Camp Surf	Sports Méca	Activités S1	Swin Golf	VTT	Drone	Baby Foot Humain
	44	0	24		14	9	18	18
Sorties	Wakeboard	Puy du Fou	Futuroscope	Activités S2	Bouée Tractée / PAV	Joutes Nautiques	Paddle	Funathlon
	19	21	24		27	12	18	6
Soirées	Kebab Fun	Escape Nocturne	Jeu tout est Permis	Activités S3	Aqua Lanta	Sagamore	Escalade	Kaddle Payak
	16	32	13		19	11	9	10

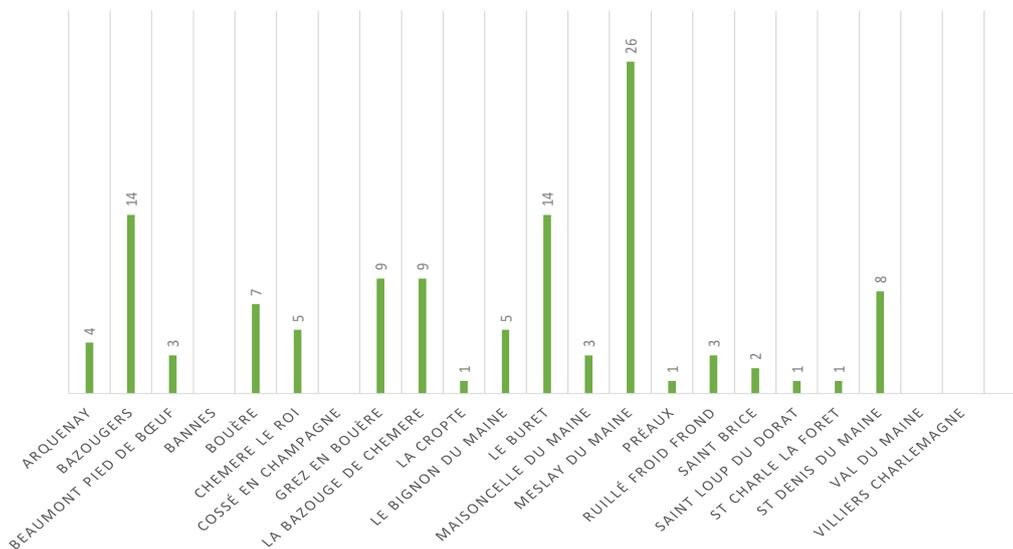
Le nombre de jeunes accueillis par journée d'activité a augmenté par rapport à 2017.

2018	26 journées	588 J/E
	Moy	22,6 Jeunes/activité
2017	36 journées	650 J/E
	Moy	18 Jeunes/activité

	Kokoh	Sport mécanique	Sorties	Soirées	Activités	Nb de jeunes
Arquenay	1	1	4	2	2	4
Bazougers	3	3	7	9	9	14
Beaumont Pied de Bœuf	1		1	2		3
Bannes						
Bouère	2	3	2	2	2	7
Chemere le roi			3	4	4	5
Cossé en Champagne						
Grez en Bouère	8	1	1		3	9
La Bazouge de chemere	1	2	7		2	9
La Cropte			1			1
Le Bignon du maine	1	1	4		2	5
Le Buret	5	1	4	7	3	14
Maisoncelle du Maine		1	1		1	3
Meslay du Maine	10	7	11	5	16	26
Préaux	1				1	1
Ruillé froid frond	1	1	2		2	3
Saint Brice			2		1	2
Saint Loup du Dorat	1			2	2	1
St Charle la foret		1	1	1		1
St Denis du Maine	4	1	4	2	6	8
Val du Maine						
Villiers Charlemagne						
	39	23	55	36	56	116
Chemazé	1				1	1
Forcé	1					1
Saint pierre la cour	2					2
Saint Sulpice	1	1				1
	44	24	55	36	57	121

## NB DE JEUNES

■ Nb de jeunes



### ■ Camps 2018

- **KOKOH LANTA** (5 jours)

Camp référence : Très réussi, très apprécié par tous (nouvelles épreuves)

- **CAMP SURF** (5 jours)

Camp annulé, faute d'inscrits.

#### Deux raisons à cela :

- La date a été avancée par rapport aux années précédentes, il était prévu juste après Kokoh-Lanta. Sachant que certains souhaitent faire les deux, ils n'avaient peut-être pas envie d'enchaîner deux semaines de camps.

- Ensuite, ce camp est proposé chaque année, il y a sans doute un peu de lassitude de la part des jeunes qui aimeraient certainement un peu de nouveauté.

- **SPORTS MECANIQUES** (Nouveauté 2018)

- 1 ère fois : Camp fin août (3 jours)

- Thème Sports mécaniques : Toujours très apprécié par les jeunes, augmentation du nombre de places initialement prévu (de 16 à 24).

### ■ Camps 2019

Proposer 2 camps (Kokoh + montagne ?), proposer en parallèle des bivouacs (2-3 jours)

### ■ Animations

- **SORTIES** (3 jours)

Temps forts de chaque semaine, permettant d'attirer de nouveaux jeunes et de proposer des activités qu'il n'ont pas l'occasion de faire en famille.

- **SOIRÉES** (3 soirs)

Moments de convivialité très appréciés des jeunes avec repas et activités. Permettant d'échanger, de discuter et de s'amuser.

- **ACTIVITÉS** (12 Jours)

Chaque jour de la semaine, une activité est proposée encadrée par 2 ou 3 animateurs

Cette année nous avons insisté sur la communication avec les jeunes, en profitant des temps forts (Kokoh, sorties) pour rappeler aux jeunes le programme d'animation et les inciter à s'inscrire même à la dernière minute.

### ■ 2019

L'équipe d'animation réfléchit à une autre organisation pour 2019, le but étant d'aller encore plus au contact des jeunes, de nous rendre plus accessible et plus visible. Projet : utilisation de la base de loisirs comme point fixe, identifié par tous comme étant l'endroit référence des activités jeunesse de l'été.

## TOUSSAINT 2018

### ■ Programme



**13-17 ANS PROGRAMME**

> ANIMATIONS > JEUX > SORTIES > SEJOURS > SPORT > SOIREEES

<b>LUNDI 22 OCTOBRE</b> <b>MARDI 23 OCTOBRE</b>	<b>SÉJOUR A PARIS</b> - Balade dans Paris - Visite du Musée du Louvre - Enregistrement TV « Les 12 coups de midi » - Journée à Disneyland Paris (2 parcs) > 90, 95 ou 105 € (selon 0F) > RDV à 6h / Prévols place vélo	<b>LUNDI 29 OCTOBRE AU MERCREDI 31 OCTOBRE</b>	<b>BIVOUAC PÊCHE</b> - 3 jours de pêche à Chambé en Charvrie (77) - Cours et apprentissage de diverses techniques de pêche avec un entraîneur spécialisé - Ouvert à tous (débutants et confirmés) > 8 places > 72, 81 ou 90 € (selon 0F)
<b>JEUDI 25 OCTOBRE</b> <b>VENDREDI 26 OCTOBRE</b>	<b>BIVOUAC VTT + BALL-TRAP LASER</b> - Parcours de 80 kms sur 2 jours - Nuit à Balles - Activité Ball Trap Laser encadrée par un professionnel > 24 places > 24, 27 ou 30 € (selon 0F)	<b>LUNDI 29 OCTOBRE</b>	<b>ESCALADE A SAULGES</b> > 8 places > Gratuit > 14h à 17h > RDV Parking Pôle Intercommunal
		<b>MARDI 30 OCTOBRE</b>	<b>BIATHLON</b> > 12 places > Gratuit > 14h à 17h > RDV Base de Loisirs de la Charvrie
		<b>MERCREDI 31 OCTOBRE</b>	<b>NINJA WARRIOR</b> > 12 places > Gratuit > 14h à 17h > RDV Base de Loisirs de la Charvrie

### ■ Point sur les inscriptions

Début des inscriptions le 06/10/2018

Comme chaque année le **séjour à Paris** a rencontré un franc succès, le nombre de places prévues (48) est atteint avec une liste d'attente de 10 personnes.

Le **bivouac pêche** est également complet (12 jeunes) avec une liste d'attente.

Les activités de la deuxième semaine ont pour le moment quelques inscrits (6 pour 12 places) sauf pour Ninja Warrior qui est complet (12 inscrits).

Le **bivouac VTT** n'a pour le moment que 6 inscrits, nous relançons les jeunes mais nous nous réservons la possibilité de le modifier au cas où le nombre d'inscrits ne serait pas suffisant.

En parallèle, Marie Laure propose un raid aventure dans le cadre d'un **Max de Sport** avec les accueils de loisirs.

Les accueils de Meslay du Maine, Grez en Bouère et Villiers Charlemagne ont souhaité y participer.

### Avis de la commission :

La commission valide le bilan des animations de l'été 2018.

Au niveau de la fréquentation, les membres de la commission mettent en avant la question de la mobilité des jeunes extérieurs à Meslay du Maine surtout concernant les activités qui se déroulent sur la base de loisirs.

L'organisation des camps 2019 et la proposition de faire des bivouacs (2-3 jours) est validée en précisant que :

- Le séjour montagne devra être attractif avec des activités spécifiques
- Des raid aventures (ex: orientation) pourraient être organisés dans le cadre des bivouacs

Au niveau de l'organisation de l'été 2019, la commission donne un avis favorable au projet consistant à utiliser la base de loisirs comme point fixe, identifié par les jeunes comme endroit référence pour les activités jeunesse de l'été.

## SÉJOUR SKI 2019

Depuis 2015, le service jeunesse propose d'organiser un séjour ski au mois de février.

**Objectif: Permettre aux jeunes de découvrir le milieu montagnard et de pratiquer des sports d'hiver pas toujours très accessibles.**

Les inscriptions sont en cours, les jeunes doivent s'investir dans le projet en participant à des opérations d'autofinancement afin de diminuer le coût du séjour. Ainsi, ils participent à la construction du projet et sont acteurs de leur séjour.

### Tarifs et coût du séjour:

Le principe est de proposer de partir sur un équilibre du budget sans apport de la collectivité autre que le temps de travail du personnel et la mise à disposition des minibus.

### Avis de la commission :

La commission valide le principe du séjour neige 2019 et autorise les animateurs à réserver l'hébergement et les activités.

Il a été rappelé qu'il s'agit d'un projet dans lequel, les jeunes doivent être investis et qu'ils doivent participer aux opérations d'autofinancement.

Si le nombre d'inscrits est supérieur au nombre de places prévues, les jeunes du territoire qui ne sont jamais partis seront prioritaires.

### DISPOSITIF VACAF :

- Il s'agit d'un dispositif d'aide aux vacances de la CAF pour les familles.

Une fois que la collectivité aura adhéré, certaines familles (en fonction du quotient familiale) pourront bénéficier d'une aide financière pour participer aux camps et séjours organisés dans le cadre du service jeunesse.

### MAISON DE L'EUROPE :

Tous les ans, la CCPMG est amenée à renouveler la convention qu'elle possède avec la Maison de l'Europe. Il est proposé de signer une convention pluriannuelle 2018-2020

Dans cette convention la Maison de l'Europe s'engage à réaliser les actions suivantes en contrepartie d'une participation financière de la CCPMG de 1000€.

- 3 animations Européennes à destinations des collèges et des ALSH

(3 interventions faites avec les collèges en 2017, prévues en novembre 2018: jeux autour de l'Europe, informations sur les séjours européens)

- Sessions d'information et de formation sur les programmes européens ( Service Volontaire Européen, déblocage linguistique proposé en 2017, prévu en décembre 2018, financements)

- Journée de Formation point Europe en lien avec l'Information Jeunesse (juin 2018)

- Documentation, conférences, animations pédagogiques (information sur l'organisation d'un projet européen en 2018) , accompagnement de projet européen (formation déblocage linguistique 2017), ...

### Avis de la commission :

La commission valide l'adhésion au dispositif VACAF

La commission est favorable à la signature de la convention pluriannuelle avec la maison de l'Europe, un bilan d'activité annuel devra cependant être effectué concernant les actions prévues.

## II – POINT BUDGETAIRE (achats et investissements)

### ▪ Achat et Investissements prévus au budget 2018

Point Budgétaire Octobre 2018				
		BP	Réel	Remarque
Coordination	Clé minibus	450,00 €	243,78 €	2 prévues, 1 achetée
Enfance	VTT	4 550,00 €	4 536,00 €	Subvention CAF à la baisse 1720€ au lieu de 2400€
	Malles à disposition	800,00 €	1 201,51 €	
	Matériel Jeunesse	400,00 €		
Jeunesse	Matériel volé (visseuse, outil, réchaud, bodyboard, tente, voiles)	930,00 €	796,50 €	Remboursement Assurance
	Formation SB	400,00 €	0,00 €	Annulée par Organisme de formation
Ecole et collèges	Matériel RASED	600,00 €	209,89 €	
Voile	Révision moteur	200,00 €		en attente de facture
	Coque optimiste	1 300,00 €	1 329,30 €	
Escalade	Kit Baudrier Mousquetons	1 500,00 €	1 184,42 €	
	Prises escalade	800,00 €	599,00 €	
Sport	Boites aux lettres	350,00 €	371,44 €	en cours d'installation
	Panneaux basket	1 900,00 €	1 593,41 €	
TOTAL		14 180,00 €	12 065,25 €	

## III – PROJETS EN COURS

### INFORMATISATION DES SERVICES ET PORTAIL FAMILLES

#### ▪ Rappel:

##### Intérêts

- Proposer un guichet unique en ligne à disposition des familles 24h/24
- Dossier unique, une seule saisie, dématérialisation
- Inscriptions à distance, visibilité, simplification des démarches
- Saisie des présences rapide, suivi des statistiques et des données
- Gain de temps pour les agents, pour les familles
- Subventionné à 50% par la CAF

#### ▪ Avancée du projet:

Démarche	
Information générale	29/05/2018
réunion de présentation	04/06/2018
recueil des participants	25/06/2018
création groupe de travail	01/07/2018
Préparation du Cahier des charges	Septembre

Réunion groupe de travail	08/10/2018
Reprise de contact avec les collectivités	
Dernier positionnement des collectivités	22/10/2018
Rédaction du cahier des charges	
lancement appel d'offre	mi-novembre
Aides et financements	

La présentation de ce projet a soulevé quelques questions notamment autour de l'harmonisation des accueils de loisirs et accueils périscolaires (tarifs, horaires, etc.).

La commission a mis en avant le réel intérêt communautaire d'un tel projet.

#### Avis de la commission :

La commission valide le projet et souhaite poursuivre avec le lancement de l'appel d'offre après avoir recontacter toutes les collectivités pour s'assurer de leur participation, ou de leur non participation.

Les membres de la commissions souhaitent que ce projet soit effectif au plus tard en septembre 2019

### Collèges entreprises

Les principaux des collèges ont été contactés dans le cadre du parcours avenir et la relation école/entreprise.

- Les collèges aimeraient organiser des visites, des partenariats,... avec les entreprises
- Les entreprises sont intéressées pour transmettre leur savoir faire, expliquer leur métier et donner envie aux jeunes

L'intérêt pour la CCPMG est de créer plus de liens avec les collèges et d'entretenir ce lien avec les entreprises qui souhaitent s'adresser aux jeunes.

#### Avis de la commission :

Les membres de la commissions demandent si les entreprises qui ne font pas partis du club des entrepreneurs peuvent participer à ce projet.

### RÉHABILITATION ET CONSTRUCTION DES SALLES DE SPORTS

- Réhabilitation salle de Tennis/squash:

Procédures de désamiantage et de démolition en cours

Début des travaux le 22/10/2018

Réception des travaux juillet 2019

- Résultats analyse des offres

	LOTS	ENTREPRISES	OFFRES HT	ESTIMATION HT
1	Désamiantage – Déconstruction	EMERAUDE DEPOLLUTION 53 - CHANGÉ	71 128,00 €	50 000,00 €
2	Terrassement – VRD – Espaces verts	BMTP 53 - BONCHAMP	100 497,15€	66 000,00 €
3	Gros Œuvre	COTTIER BUHIGNE 53 - SIMPLE	107 742,85€	102 000,00 €
4	Charpente bois	REBOURS 53 - AMPOIGNE	39 770,95 €	38 000,00 €
5	Couverture panneaux sandwichs	BELOUIN 49 - CHANZEAUX	125 967,30€	90 000,00 €
6	Étanchéité	BELOUIN 49 - CHANZEAUX	31 679,05 €	23 000,00 €
7	Bardage métallique	BELOUIN 49 - CHANZEAUX	91 964,45 €	119 000,00 €
8	Bardage composite	BELOUIN 49 - CHANZEAUX	24 452,60 €	24 000,00 €
9	Menuiseries extérieures – Serrurerie	BARON 53 - CHANGE	40 000,00 €	40 000,00 €
10	Menuiseries intérieures	VEILLE 53 - LAVAL	36 891,31 €	31 000,00 €
11	Doublages – Cloisons – Plafonds	JARRY 53 - MAYENNE	23 560,00 €	25 000,00 €
12	Carelage – Faïence	PERAIS 53 – SAINT BERTHEVIN	17 233,21 €	17 000,00 €
13	Peinture	BORDEAU DECO 53 – MESLAY DU MAINE	12 291,24 €	10 000,00 €
14	Électricité	CEGELEC 53 - BONCHAMP	79 960,00 €	99 000,00 €
15	Plomberie – Sanitaires – Chauffage – Ventilation	SN DORMET 53 – CHATEAU GONTIER	59 500,00 €	51 000,00 €
16a	Equipements sportifs	MARTY SPORTS 49 – ST CLEMENT DE LA PLACE	19 716,86 €	18 000,00 €
16b	Sols sportifs	Sans suite		
	<b>TOTAL HT</b>		<b>882 354,97 €</b>	<b>803 000,00 €</b>
<i>Delta de 9,9%</i>				

- Construction salle des sports de Bazougers:

- Point sur l'avancée du dossier

A3Dess a remporté le marché, notamment grâce à des références solides sur de tels projets.

Les études sont en cours, reste à régler un problème d'urbanisme sur le terrain qui accueillera la future salle.

### Rappel du tableau financier

		mars-18 Programme
<b>ETUDES</b>		<b>220 000,00 €</b>
AMO		
Maitrise d'œuvre	A3dless	
Contrôle technique		
Coordination SPS		
étude géotechnique		
Levé topographique	Harry Langevin	
<i>non affecté</i>		220 000,00 €
<b>TRAVAUX</b>		<b>1 350 000,00 €</b>
salle des sports		
voirie - espaces verts		
<i>non affecté</i>		1 350 000,00 €
<b>DIVERS</b>		<b>30 000,00 €</b>
Concessionnaires		
<i>non affecté</i>		30 000,00 €
<b>TOTAL HT</b>		<b>1 600 000,00 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>		<b>1 920 000,00 €</b>

## VI – QUESTIONS DIVERSES

### Petite enfance:

Les membres de la commission ont abordé le thème de la petite enfance, plusieurs collectivités constatent certaines difficultés pour faire garder les enfants. Elles soulignent que, pour faire venir des familles dans les communes, la question des solutions de garde des jeunes enfants est prioritaire.

### Accompagnement de Groupes de jeunes:

Les membres de la commission se sont interrogés sur l'accompagnement des groupes de jeunes notamment par rapport à la diminution du temps jeunesse de Maxime.

Maxime va continuer l'accompagnement de groupes de jeunes, mais les temps de présence avec les jeunes auront lieu pendant les vacances scolaires, il gardera le contact à travers des mails et des appels téléphoniques réguliers afin de garder la bonne dynamique de cette action.

### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- Valide la mise en place des séjours « Ski 2019 » dans le respect des conditions proposées par la commission.
- Autorise la signature du dispositif VACAF
- Autorise la signature de la convention pluriannuelle de la maison de l'Europe
- Autorise le lancement de l'appel d'offre dans le cadre du portail famille.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer le marché, à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF et à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

## Dossier N°5 – Rapport du Conseil d'exploitation EAU du 17 octobre 2018

Rapporteur ; Gustave Langlois, vice-président en charge du conseil d'exploitation EAU du Pays de Meslay-Grez.

### I – RAPPORT D'ACTIVITES 2017

#### Ancien secteur du SIAEP de Grez en Bouère DSP STGS :

- Nombre d'abonnés, de m3 distribués et facturés stables
- Augmentation du volume acheté + 2 738 m3
- Qualité de l'eau conforme aux normes
- Obligations contractuelles :
  - Rendement du réseau de distribution = 76,33 %  
INFÉRIEUR au rendement contractuel fixé à 80 %
  - Indice linéaire de perte = 0,65 m3/j/km CONFORME à  
l'objectif contractuel  $\leq$  0,80 m3/j/km  
soit une pénalité possible de 4 500 €
- 53 compteurs remplacés, néanmoins 223 âgés de plus de 12 ans – à renouveler
- Travaux à programmer
  - Station de la Mauditière (Grez en Bouère)
    - Remplacement des pompes de reprise de la station avec variateur de vitesse
    - Installation d'une alarme anti-intrusion
  - Réservoir de Saint Aignan de Gennes
    - Mise en place d'une alarme anti-intrusion (devis reçu)
    - Revoir le mode de remplissage et prévoir une chloration avec un asservissement approprié pour garantir une eau désinfectée
  - Réservoir Les Bordeaux (Grez en Bouère)
    - Mise en place d'un analyseur de chlore (devis reçu)
  - Réseau
    - Renouvellement partiel des conduites secteur des Entourteries et la Violette
- Gestion  
STGS soumet un avenant (en cours de validation auprès de l'ATDeau):

Comme le précise l'alinéa 1 de l'article 14.1 du marché, « Pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et techniques, et pour s'assurer que la formule d'indexation est bien représentative des coûts réels, chacune des parties peut demander le réexamen du tarif délégataire et de sa formule d'indexation uniquement dans les cas suivants :

*En cas de variation de plus de 20% entre la moyenne des volumes comptabilisés des trois dernières années et le volume comptabilisé de référence, qui est le suivant = 150 000 mètres cubes ».*

Au cours des années 2015, 2016, 2017, les volumes comptabilisés (Volume facturés) ont été respectivement de 118 840 m3, 116 378 m3 et 124 078 m3, soit une moyenne de 119 765 m3, représentant une variation de -20,15% par rapport au volume comptabilisé de référence. Les conditions de révision s'appliquent donc.

Ce dossier fera l'objet d'une décision ultérieure du conseil d'exploitation.

### **Ancien secteur du SIAEP de Ballée DSP SAUR :**

- Nombre d'abonnés en diminution – 0,5 %
- Diminution du volume produit (- 5,1 %), du nombre de m<sup>3</sup> distribués (- 8,4 %) et du volume facturé (- 13,3 %)
- 609 m<sup>3</sup> achetés au SIAEP de Grez
- Qualité de l'eau conforme aux normes
- Obligations contractuelles :
  - Indice linéaire des volumes non comptés = 0,49 m<sup>3</sup>/j/km CONFORME à l'objectif contractuel <= 0,95 m<sup>3</sup>/j/km
  - Teneur en nitrates = 36,28 mg/l NON CONFORME à la teneur en nitrates contractuelle <= 35 mg/l soit une pénalité possible de 150 € par jour de dépassement
- Retard sur les travaux de renouvellement électromécanique = pénalité possible d'environ 2 800 €
- Travaux à programmer
  - Réseau
    - Poursuite du programme pluriannuel de renouvellement
  - Recherche dans le périmètre de protection actuel d'une eau moins nitratée
  - Pose d'un analyseur de nitrates sur l'eau brute

### **Ancien secteur du SIAEP d'Argentré DSP VEOLIA :**

- Nombre d'abonnés en augmentation + 1,4 %
- Diminution du volume produit (- 10,3 %)
- Augmentation du volume acheté (+ 10 %) et du volume facturé (+ 5,4 %)
- Qualité de l'eau conforme aux normes
- Obligations contractuelles :
  - Indice linéaire des volumes non comptés = 0,78 m<sup>3</sup>/j/km CONFORME à l'objectif contractuel <= 0,95 m<sup>3</sup>/j/km
  - Respect de l'objectif de réduction de la consommation électrique soit un possible partage du montant de l'économie réalisée soit 16 700 €.
- 3 868 compteurs ont été remplacés sur 6 629.

### **Ancien secteur du SIAEP de Meslay Ouest la Cropte**

- Nombre d'abonnés : 3 678 abonnés
- Volume produit : 638 163 m<sup>3</sup>
- Volume acheté : 18 258 m<sup>3</sup> au SIAEP de CHEMERE et à ENTRAMMES
- Volume facturé : 483 221 m<sup>3</sup>
- Volume vendu : 138 m<sup>3</sup> à CHEMERE
- Qualité de l'eau conforme aux normes
- Obligations contractuelles :
  - Indice linéaire des volumes non comptés : 1,2 m<sup>3</sup>/km/j
  - Indice linéaire de pertes en réseau : 1 m<sup>3</sup>/km/j
  - Les pertes d'eau en 2017 sont dues principalement aux purges, nettoyage des filtres à la station de Maisoncelles, nettoyage et essais de pression sur la nouvelle canalisation d'interconnexion avec Entrammes
- Travaux à programmer
  - Pose du débitmètre au forage de Juigné à Maisoncelles et des analyseurs de chlore à La Bazouge et la Cropte
  - Travaux de réseaux rue du Pont à la Bazouge
  - Réhabilitation de la cuve du château d'eau de Villiers Charlemagne
  - Pose des débitmètres au château d'eau du Four Rouge à St Denis du Maine et des compteurs de vente en gros à St Georges le Flécharde et Fromentières

Ces travaux ont été réalisés en 2018

## Ancien secteur du SIAEP de Cossé en Champagne

- Nombre d'abonnés : 742
- Volume produit : 145 363 m<sup>3</sup>
- Volume acheté : 4 990 m<sup>3</sup> à BALLEE
- Volume facturé : 118 442 m<sup>3</sup>
- Qualité de l'eau conforme aux normes
- Obligations contractuelles :
  - Indice linéaire des volumes non comptés : 0,22 M<sup>3</sup>/ML
  - Indice linéaire de pertes en réseau : 0,22 M<sup>3</sup>/ML

## Ancien secteur de Meslay ville

- Nombre d'abonnés : 1461 abonnés
- Volume produit : 381 530m<sup>3</sup>
- Volume facturé : 290 272m<sup>3</sup>
- Qualité de l'eau conforme aux normes
- Obligations contractuelles :
  - Indice linéaire des volumes non comptés : 4,1 m<sup>3</sup>/km/j
  - Indice linéaire de pertes en réseau : 3,8 m<sup>3</sup>/km/j

### Le Conseil d'exploitation

- Prends acte des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service
- Propose une rencontre avec chaque délégataire et le président pour acter les éléments présentés et préparer 2019
- Propose que chaque ancien président du syndicat concerné soit invité à cette rencontre.

## I – DEFENSE INCENDIE

La défense Incendie est de compétence Communale.

### Création ou renouvellement des poteaux incendie

la régie des eaux vous propose son service pour la pose ou le renouvellement de poteaux incendie:

lors d'une création nouvelle ou d'un remplacement d'un poteau d'incendie dans un lotissement, d'une ZAE ou lors d'un renforcement de réseau (y compris l'aménagement au droit du PI)	le montant refacturé à la Commune sera de 2 100,00 € H.T. (+ TVA) Si une extension de réseau est nécessaire, le coût sera supporté en totalité par la Commune.
lors d'une création nouvelle sur une conduite existante, hors tranche travaux (y compris l'aménagement au droit du PI)	le montant refacturé à la Commune sera de 2 500,00 € H.T. (+ TVA) Si une extension de réseau est nécessaire, le coût sera supporté en totalité par la Commune
lors d'un remplacement d'un poteau existant (hors tranche travaux) (y compris l'aménagement au droit du PI)	au même emplacement, le montant refacturé à la Commune sera de 2 500,00 € H.T. soit 2 100,00 € pour le poteau avec une plus-value de 400,00 € pour le terrassement
	à un emplacement différent, le coût du remplacement sera supporté en totalité par la Commune. La dépose de l'ancien poteau restera à la charge de la Régie Eau

- Entretien et vérification des poteaux incendie.

La commune a en charge l'entretien des abords et du poteau incendie (PI), elle a également en charge la vérification de la pression une fois par an et une purge de celui-ci.

3 Solutions possibles:

Défense Incendie	Proposition 1				Proposition 2				Proposition 3			
	Effectué par		A Charge de		Effectué par		A Charge de		Effectué par		A Charge de	
	Commune	Régie des Eaux	Commune	Régie des Eaux	Commune	Régie des Eaux	Commune	Régie des Eaux	Commune	Régie des Eaux	Communal	Régie des Eaux
ntretien des abords	X		X		X		X		X		X	
ntretien du Poteau incendie	X		X			X	X*			X		X(hors pièces)
érification Annuelle	X		X	Prêt du matériel		X	X*			X		X

\* La facturation sera à coût réel : agent à 39 € de l'heure + pièces

Le conseil d'exploitation propose de retenir la 3<sup>ème</sup> proposition

### III – ACHAT DE MATERIEL

- La Régie des Eaux Souhaite acquérir une tronçonneuse à chaîne pour faciliter le travail des agents. Il est plus facile et rapide de couper une canalisation en tranchée lors de réparation de fuite quelque soit le diamètre du tuyau.

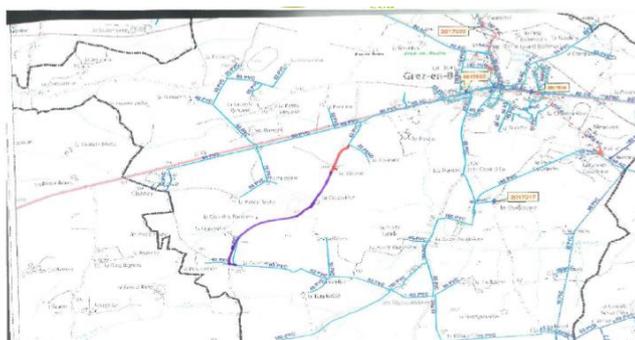


Le cout est de 3 050,75 € HT et il est nécessaire de prévoir un virement des crédits budgétaires (délibération budgétaire)

Le conseil d'exploitation valide cet achat et propose un virement des crédits Budgétaires.

### IV – SECURISATION DU RESEAU sur le secteur de Grez en Bouère

- Le Lieudit de la Misière à Grez en Bouère a été vendu récemment pour division en 2 lots. Ce Lieudit est actuellement non raccordé au réseau AEP, le nouveau propriétaire en a fait la demande.  
STGS propose de sécuriser le réseau par un bouclage tout en desservant « La Misière » et possibilité de desservir « la Goulivière » et un étang à proximité.  
2 Solutions:  
- Raccordement de « la Misière » - Cout Estimé: 6 236,00 € HT  
- Sécurisation par un bouclage « du Cormier » à « la Cormeraie » - Coût estimé: 80 112,80 € HT (Subventionnable à 30 % par le CD 53)



- Le Conseil d'exploitation propose de réaliser le branchement et de retenir la sécurisation du bouclage selon la capacité financière du budget 2019.

## **V – ADMISSIONS EN NON VALEUR ET EFFACEMENT DE DETTES**

### **BUDGET EAU REGIE**

#### **Procédure de rétablissement personnel - Effacement de dette**

Le juge a prononcé l'effacement de toutes les dettes non professionnelles des débiteurs.

Cette décision de justice s'impose à la collectivité qui est tenue de la constater par une délibération et d'annuler les dettes arrêtées à la date du jugement.

Article	Ref liste / Syndicats / Communes	Années	Montant HT	Montant TTC
6542	3130970091 / SIAEP MESLAY OUEST / Fromentières	2012 et 2013	351,69	371,02
6542	3153398303 / SIAEP MESLAY OUEST / St Denis du Maine	2017 et 2018	449,09	478,35
6542	3128001640 / SIAEP MESLAY OUEST / St Denis du Maine	2009 à 2013	764,94	807,01
6542	3143000521 / SIAEP MESLAY OUEST / Maisoncelles	2016 et 2017	227,15	239,64
6542	3138122797 / SIAEP MESLAY OUEST / St Denis du Maine	2017	66,53	70,19
6542	3138397538 / SIAEP COSSE / Saulges	2015	159,52	168,29
6542	3136605474 / SIAEP COSSE / Thorigné	2008 à 2011	342,90	361,76
6542	3118050231 / SIAEP COSSE / COSSE	2010 et 2011	551,86	582,21
6542	3128054829 / SIAEP COSSE / EPINEUX	2015 à 2017	479,24	505,60
<b>6542</b>	<b>TOTAL</b>		<b>3392,92</b>	<b>3584,07</b>

### **BUDGET EAU REGIE**

#### **Admissions en non valeur**

Le comptable expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des factures d'eau.

Il demande l'admission en non-valeurs des pièces ci-dessous.

Article	Ref liste / Syndicats / Communes	Années	Montant HT	Montant TTC
6541	3014480831/SIAEP MESLAY OUEST ET COSSE	2012 A 2017	1516,63	1600,05
6541	3272970831/SIAEP MESLAY OUEST	2013 A 2015	503,64	531,34
<b>6541</b>	<b>TOTAL</b>		<b>2020,27</b>	<b>2131,39</b>

Le conseil d'exploitation propose de valider les admissions en non valeur et les effacements de dettes.

## **VI – PRESENTATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2018-2025**

### **SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION 2018 - 2025**

Il s'agit de l'actualisation du schéma 2007 structuré en deux parties.

#### 1-Diagnostic de l'alimentation en 6 volets :

- a. Acteurs
- b. Quantité
- c. Qualité
- d. Sécurité
- e. Patrimoine
- f. Prix de l'eau

#### 2-Propositions chiffrées prenant en compte :

- g. Changement climatique
- h. Sécurisation
- i. Gestion patrimoniale
- j. Accompagnement transversal et solidarité

Cet ensemble de réflexion permet de définir un objectif général en 4 axes.

- 1) Prendre en considération le changement climatique et la préservation des ressources avec comme objectif de diminuer de 2 millions de m<sup>3</sup> par an, la consommation à échéance 2025
- 2) Sécuriser l'alimentation en eau potable en augmentant la sécurité d'approvisionnement par la réalisation d'interconnexions, des stockages supplémentaires, améliorer la qualité de l'eau (nitrates, CVM)
- 3) Assurer une gestion patrimoniale et financière sur la base d'un renouvellement des canalisations à hauteur de 1 à 1,5 % par an
- 4) Accompagnement transversal et solidarité

Toutes ces considérations s'appuient sur des valeurs de production 2016 de 20,7 millions de m<sup>3</sup> dont :

- 16 millions de m<sup>3</sup> en consommation domestique
- 4,7 millions de m<sup>3</sup> en consommation industrielle
- Ce qui fait 54 400 m<sup>3</sup>/jour pour 146 876 abonnés
- Le tout produit par 72 captages en eau souterraine pour 43 %
- Et 10 prises d'eau superficielle pour 57 %
- Cette eau potable est distribuée par 11 000 km de canalisations dont :
  - 79 % en PVC
  - 11 % en fonte

Pour la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez :

- 719 km
- 7 100 abonnés soit 10 ab/km (référence LAVAL : 25 ab/km)
- 58 % de ce réseau a entre 30 et 50 ans

Le chiffrage des différentes opérations nécessaires à la mise en place d'un plan d'actions à l'horizon 2025 se décline de la manière suivante :

- Pour l'axe 1 : 7 500 000€  
La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez est concernée par les captages prioritaires de LA BAZOUGE DE CHEMERE et SAULGES
- Pour l'axe 2 : 56 400 000 €  
Pour la CCPMG :
  - Interconnexion de PREAUX
  - Stockage de MESLAY
  - Moulin de Rousson (turbidité)
- Pour l'axe 3 : 92 640 000 €
  - Renouvellement des réseaux
  - Filtre à sable Moulin de Rousson
- Pour l'axe 4 : 3 460 000 €
  - Communication
  - Ingénierie
  - Solidarité

Le total représente 160 000 000 € à l'horizon 2025.

[Le conseil d'exploitation propose de vérifier la pertinence d'un stockage à Meslay du Maine.](#)

## **VII- QUESTIONS DIVERSES**

- Point sur consultation de Maitrise d'Œuvre pour :
  - Etude de la réhabilitation du Captage de Préaux et Saulges
  - Etude sur le décolmage du puits de Meslay du Maine et étude sur la création d'un nouveau puits à Maisoncelles.La remise des offres est prévue le 07 Novembre, l'ouverture des plis le 09 Novembre.
- Point sur travaux.
  - Réhabilitation du Château d'eau Villiers Charlemagne terminée
  - Réhabilitation du réseau Rue Tanquerel et Bd de la Providence à Meslay du Maine en cours de finition.

### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

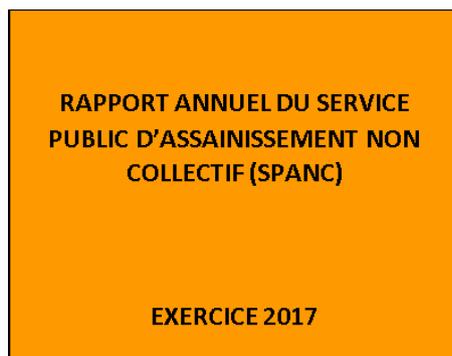
**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **Prend acte des rapports d'activités présentés.**
- **Valide les tarifs des travaux relatifs à la défense incendie.**
- **Valide la 3<sup>ème</sup> proposition sur l'entretien de la défense incendie.**
- **Valide le virement de crédits budgétaires concernant l'achat de la tronçonneuse.**
- **Valide la réalisation du branchement et décide de retenir la sécurisation du bouclage sur Grez en Bouère selon la capacité financière du budget 2019.**
- **Valide les admissions en non-valeur et les effacements de dettes comme proposés.**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.**

## Dossier N°6 – Rapport du conseil d'exploitation assainissement du 18 octobre 2018

Rapporteur ; Jean-Luc Landelle, vice-président en charge de Régie Assainissement du Pays de Meslay-Grez.

I – RAPPORT D'ACTIVITES 2017 :



### III . Bilan des contrôles des installations existantes au 31/12/2017

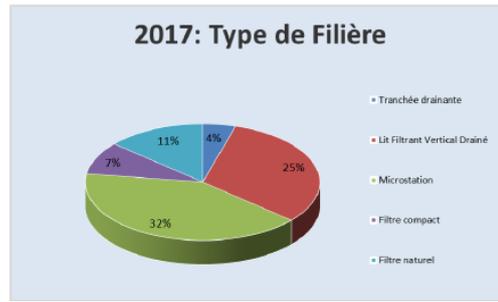
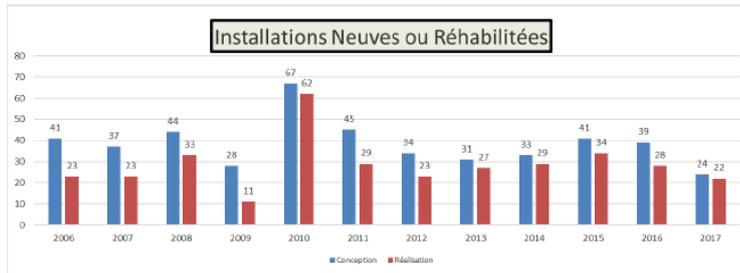
VILLE HABITATION	Absent	Conception	Etude de sol sans conception ni travaux	Non Réalisé	Refus	Fait	Neuf	TOTAL
ARQUENAY	1	4	3	0	1	74	29	112
BALLEE	0	3	0	5	0	44	4	56
BANNES	0	1	2	1	0	21	3	28
BAZOUGERS	0	8	8	7	0	95	19	137
BEAUMONT PIED DE BOEUF	0	2	1	2	0	41	9	55
BOUERE	0	11	13	6	1	162	27	220
CHEMERE LE ROI	0	4	2	4	1	62	14	87
COSSE EN CHAMPAGNE	0	3	2	5	0	56	17	83
EPINELUX LE SEGUIN	0	2	0	3	0	35	7	47
GREZ EN BOUERE	0	12	1	5	1	110	28	157
LA BAZOUGE DE CHEMERE	0	4	3	1	0	87	21	116
LA CROPTTE	0	2	2	1	1	46	13	65
LE BIGNON DU MAINE	0	1	1	4	0	61	14	81
LE BURET	0	2	0	0	0	49	10	61
MAISONCELLES DU MAINE	0	1	1	1	0	54	11	68
MESLAY DU MAINE	0	8	3	5	0	110	21	147
PREAUX	0	0	0	1	0	42	9	52
RUILLE FROID FONDS	0	6	1	4	0	112	30	153
SAINT BRICE	0	0	0	2	0	50	9	61
SAINT CHARLES LA FORET	0	4	0	1	0	48	8	61
SAINT DENIS DU MAINE	0	3	0	5	0	41	5	54
SAINT LOUP DU DORAT	0	4	0	2	0	27	7	40
VILLIERS CHARLEMAGNE	0	13	4	9	0	120	33	179
Total général	1	98	47	74	5	1547	348	2120
Dossiers conception seule sans aucun diagnostic en amont		52		Assainissements inconnus (Total cases rouges)		179	TOTAL Général	2120
Dossiers conception seule mais assainissement diagnostiqué en amont.		46		Assainissements connus (Total cases jaunes)		1941		

Assainissements inconnus (total cases rouges)	Assainissements connus (total cases jaunes)	Total général
179	1941	2120

Le nombre d'installations recensées est de 2 120

- 1941 installations sont connues (soit par un diagnostic initial soit par une réalisation de travaux)
- 98 dossiers sont en phase de conception
- 348 installations ont été créées ou réhabilitées depuis la création du SPANC en 2006.

Au total, 179 installations n'ont pas été contrôlées.



## Taux de conformité des installations

VILLE HABITATION	2016			2017			2016			2017			2016 TOTAL	2017 TOTAL
	Classe 1	Classe 1	%	Classe 2	Classe 2	%	Classe 3	Classe 3	%	Classe 1	Classe 1	%		
ARQUENAY	22	23	22%	31	30	28%	48	53	50%	102	106			
BALLEE	17	18	36%	29	28	56%	4	4	8%	50	50			
BANNES	10	10	42%	8	8	33%	6	6	25%	24	24			
BAZOUGERS	21	21	18%	41	41	34%	57	57	48%	119	119			
BEAUMONT PIED DE BOEUF	14	15	29%	21	19	37%	16	17	33%	51	51			
BOUIERE	47	49	25%	92	89	46%	53	55	28%	192	193			
CHEMERE LE ROI	23	23	29%	26	26	33%	30	30	38%	79	79			
COSSE EN CHAMPAGNE	22	22	29%	20	20	27%	32	33	44%	74	75			
EPIN EUX LE SEGUN	17	18	42%	13	13	30%	12	12	28%	42	43			
GREZ EN BOUIERE	37	34	34%	68	66	46%	38	43	30%	143	143			
LA BAZOUGE DE CHEMERE	26	28	26%	46	44	40%	37	37	34%	109	109			
LA CROPTÉ	17	17	28%	20	19	31%	23	25	41%	60	61			
LE BIGNON DU MAINE	12	13	17%	36	35	47%	26	27	36%	74	75			
LE BURET	19	18	30%	23	23	38%	19	20	33%	61	61			
MAISONCELLES DU MAINE	7	7	11%	24	24	37%	33	34	52%	64	65			
MESLAY DU MAINE	39	40	30%	47	46	34%	49	49	36%	135	135			
PREAUX	10	10	20%	13	13	25%	28	28	55%	51	51			
RUILLE FROID FONDS	36	38	26%	71	69	48%	38	37	26%	145	144			
SAINT BRICE	11	11	19%	31	30	51%	17	18	31%	59	59			
SAINT CHARLES LA FORET	15	16	27%	25	23	38%	19	21	35%	59	60			
SAINT DENIS DU MAINE	15	15	33%	19	18	39%	12	13	28%	46	46			
SAINT LOUP DU DORAT	13	12	35%	12	12	35%	8	10	29%	33	34			
VILLIERS CHARLEMAGNE	34	34	21%	63	60	38%	63	66	41%	160	160			
<b>Total général</b>	<b>484</b>	<b>492</b>	<b>25%</b>	<b>779</b>	<b>756</b>	<b>39%</b>	<b>609</b>	<b>695</b>	<b>36%</b>	<b>1932</b>	<b>1943</b>			

L'augmentation de 1.60 % d'installations classées en non acceptable (Classe 1) est due au diagnostic vente 2017 déclaré en non acceptable (classe 1) qui était auparavant en acceptable (classe 2). L'augmentation de 5.50 % en 2017 (5.80 % en 2016) d'installations en bon fonctionnement (Classe 3), nous indique une réhabilitation progressive du parc d'installations d'assainissement non collectifs.

### Résultat comptable Exercice 2017 :

Pour la gestion 2017, le service a reçu le 20 Février 2017 une notification d'aide financière de 3 900 € dont 50 % a été perçue sur la gestion 2017 et le solde sur la gestion 2018.

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou Défis	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Défis	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Défis	Recettes ou Excédents
Résultats reportés					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	- 15 672,24	14 328,39			- 15 672,24	14 328,39
<b>TOTAUX</b>	<b>- 15 672,24</b>	<b>14 328,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>- 15 672,24</b>	<b>14 328,39</b>
Résultats de clôture	0,00	- 1 343,85	0,00	0,00	0,00	- 1 343,85
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES avec RAR</b>	<b>- 15 672,24</b>	<b>14 328,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>- 15 672,24</b>	<b>14 328,39</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>- 1 343,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>- 1 343,85</b>

### 6° - Recettes et Impayés au 15/10/2018

	Contrôle des installations neuves (€ HT)	Diagnostic de l'existant (€HT)
Recettes année 2017	3 170.00 €	8 480.00 €
Recettes année 2016	4 705.40 €	7 551.95 €
Recettes année 2015	4 332.60 €	4 415.85 €
Impayés année 2017	480.00 €	
Impayés année 2016	100.00 €	

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**Sur les communes de Beaumont Pied de Bœuf – Saint-Brice – Saint- Loup du Dorat**

### PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau intercommunal par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

La Communauté de Communes gère l'assainissement collectif sur les communes de Beaumont Pied-de-Bœuf, St-Brice et St-Loup-du-Dorat, dans le cadre d'un budget annexe d'assainissement collectif, équilibré en recettes et dépenses propres.

Cette compétence est exercée dans le cadre de la reprise des compétences de l'ancienne Communauté de Communes de Grez-en-Bouère. Elle aura vocation à s'étendre aux 22 communes de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez. En effet, dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal de la Mayenne (SDCI), Le Conseil Communautaire dans sa séance du 10 novembre 2015 a souhaité que la compétence assainissement collectif soit exercée par la CCPMG sur le territoire des 22 communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Nombre d'abonnements :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/17 (nombre d'abonnés facturés)
Beaumont Pied de Bœuf	37
Saint Loup du Dorat	124
Saint BRICE	188
<b>TOTAL</b>	<b>349</b>

### Modalités de tarification

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 sont les suivants :

	Tarifs		Au 01/01/2017 en €		Au 01/01/2018 en €		Variation
Redevance perçue par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez	Part de la collectivité						
	Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	82,00 €		82,00 €		0%
	Part proportionnelle		1,10€/m <sup>3</sup>		1,10€/m <sup>3</sup>		0%
Redevance perçue par l'Agence de l'eau	Taxes et redevances						
	Taxes	Assujettissement TVA	-oui	non	-oui	non	
	Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,18 €/m <sup>3</sup>		0,18 €/m <sup>3</sup>		0,00%

### Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs		Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Collectivité	Part fixe soit 34,63% du montant total facturé.	82,00 €	82,00 €	0,00%
	Part proportionnelle, coût unitaire/m <sup>3</sup> soit 55,74 % du montant total facturé.	132,00 €	132,00 €	0,00%
Redevance pour modernisation des réseaux/ coût unitaire par m <sup>3</sup> soit 9,63 % du montant total facturé. L'Agence de l'eau Loire Bretagne notifie le coût unitaire chaque année. Le montant total des sommes perçues est reversé à l'Agence de l'eau.		21,60 €	21,60 €	0,00%
<b>Total TTC</b>		<b>235,60 €</b>	<b>235,60 €</b>	<b>0,00%</b>

### RESULTAT COMPTABLE EXERCICE 2017 :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
titres reportés		116 790,27		41 757,13	0,00	158 547,40
ratios de l'exercice	-106 384,33	91 826,00	-50 102,36	47 668,56	-156 486,69	139 494,56
CAUX	-106 384,33	208 616,27	-50 102,36	89 425,69	-156 486,69	298 041,96
titres de clôture	0,00	102 231,94	0,00	39 323,33	0,00	141 555,27
es à réaliser				0,00	0,00	0,00
CAUX CUMULES avec RAR	-106 384,33	208 616,27	-50 102,36	89 425,69	-156 486,69	298 041,96
ULTATS DEFINITIFS	0,00	102 231,94	0,00	39 323,33	0,00	141 555,27

### Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Le service n'a pas validé d'admissions en non-valeur et a validé 584.96 € d'effacement de dettes au cours de l'exercice 2017 et 0 € ont été abandonnés/versés à un fond de solidarité.

## II – SPANC – Point sur la réglementation

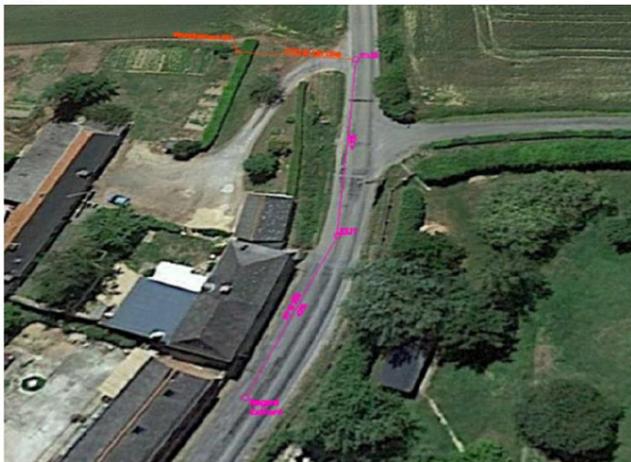
### **Présentation faite par Pierre Artuit du Conseil Départemental de la Mayenne**

- Pierre Artuit a présenté le fonctionnement et les missions du SATESE au niveau départemental.
- Il a également rappelé certaines obligations du SPANC dont:
  - le Contrôle des assainissements autonomes >20 EH annuellement.
  - le Contrôle de l'ensemble des assainissements autonomes tous les 10 ans maximum. Celui-ci peut être modulable en fonction de la classification du dernier contrôle ou du type de filière en place.
- En cas de non respect, la responsabilité de la communauté de communes serait engagée suite à une pollution ou une insalubrité d'un assainissement dont le contrôle est supérieur à 10 ans.

Le conseil d'exploitation prend acte de la responsabilité du SPANC et réfléchira au lancement d'un diagnostic partiel des installations d'ANC.

## III – PROJET D'EXTENSION RESEAU A BOUERE

- La commune de Bouère a délivré un permis de construire pour une construction de maison Rue Boris Vian. Cette parcelle fait partie du périmètre d'assainissement collectif de la commune.
- De plus, la commune projette de réaliser un lotissement sur la parcelle jouxtant cette construction.
- La régie Assainissement propose de réaliser une extension du réseau d'assainissement pour raccorder la parcelle en construction.
- Plan



- Trois entreprises ont été consultées pour cette extension et le branchement de la parcelle.

Après analyse, l'offre présentée par L ATP est la plus économique pour un montant de 20 572 € HT.

Le conseil d'exploitation propose d'attribuer le chantier à L ATP et de procéder à un virement de crédits et autorise le Président et le Vice-président à signer l'offre L ATP.

#### IV – PRESENTATION DU RAPPORT DE LA POLICE DES EAUX

##### Unités de traitement des eaux usées

Le tableau répertorie les unités de traitement avec anomalies

	Anomalies recensées par DDT/SEB/UEP (Autosurveillance 2017)	Observations DDT/SEB/UEP	Observations CD	CCPMG
ARQUENAY	MES – dépassement de la valeur réhibitoire 150 mg/l	Aucun diagnostic de moins de 10 ans	Date mise en service réseau et STEU = 2002. Un diag ne va pas améliorer la qualité du rejet*...	
BAZOUGERS	Normes de rejet respectées	Diagnostic de plus de 10 ans	Diag et SD en 2003/2004 (IRH). Régul STEU en 2008 (Hydratop). Travaux réalisés sur réseau ? Diag à envisager à moyen terme en fonction du dvt démographique.	
BOUERE	MES + NTK – normes de rejet non respectées		Lit bactérien de 1979 désaffecté (détruit) ; FPR en service depuis décembre 2017. Rq DDT qui n'a plus lieu d'être.	Filtres plantés de roseaux en cours de réception
CHEMERE LE ROI	NTK – norme de rejet non respectée	Aucun diagnostic de moins de 10 ans	Norme NK sur lagune = non-sens dans la mesure où les autres lagunes ont vu la norme azote supprimée par la DDT. Un diag ne va pas améliorer la qualité du rejet*...	
GREZ EN BOUERE	MES + Pt – normes de rejet non respectées	Diagnostic de plus de 10 ans	Dépassement normes MES Pt en fév 2017 et Pt en nov 2017 = accident. Vigilance accrue de l'exploitation. ASR du 26/03/2018 =OK Diag à envisager à moyen terme en fonction du dvt démographique.	
MAISONCELLES DU MAINE	MES – dépassement de la valeur réhibitoire 150 mg/l	Mise en œuvre des travaux prévus au schéma directeur 2008	Déconnexion bassin d'orage du réseau EU : réalisé en mai 2008. Construction d'une nouvelle STEU (LN de 350 EH) mise en service en juillet 2011.*	
RUILLE FROID FONDS	MES – dépassement de la valeur réhibitoire 150 mg/l		Attente des conclusions du schéma directeur.	Diagnostic en cours de réalisation
SAINT BRICE – Les Agêts	MES – dépassement de la valeur réhibitoire 150 mg/l	Aucun diagnostic de moins de 10 ans	Un diag ne va pas améliorer la qualité du rejet.*	

\*NB : le principe même du lagunage naturel repose sur une culture bactérienne principalement de type aérobie. Le mécanisme de base est la photosynthèse. L'exposition de la tranche d'eau supérieure à la lumière (notamment d'avril à octobre) permet l'apparition d'algues qui produisent l'oxygène nécessaire au développement des bactéries aérobies. Par conséquent, les MES sont dues à la présence d'algues microscopiques dans les bassins.

**Le conseil d'exploitation prend acte du rapport de la police des eaux. Une rencontre sera organisée avec ce service pour prioriser les demandes opérées.**

#### V – QUESTIONS DIVERSES

- Lors d'une construction de maison, le propriétaire demande son branchement pour les travaux. Quand débute l'abonnement et la redevance Assainissement Collectif?

Le conseil d'exploitation propose de débiter l'abonnement de l'assainissement 9 mois après la pose du compteur d'eau en cas de nouvelle construction de maison individuelle.

- Le Guichet Unique des DT/DICT devra être mis à jour afin que la CCPMG soit clairement identifiée comme gestionnaire des réseaux AEP (Régie) et d'assainissement (hors Bazougers).

### BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE

#### Procédure de rétablissement personnel - Effacement de dette

Le juge a prononcé l'effacement de toutes les dettes non professionnelles des débiteurs.

Cette décision de justice s'impose à la collectivité qui est tenue de la constater par une délibération et d'annuler les dettes arrêtées à la date du jugement.

Article	Ref liste / Communes	Années	BUDGET TTC	Montant TTC
6542	3128196414/ST BRICE	2016		434,59
6542	3128000585/ST BRICE	2017		82,00
6542	3144930682/ST BRICE	2016 ET 2017		190,84
<b>6542</b>	<b>TOTAL</b>			<b>707,43</b>

Le conseil d'exploitation propose les effacements de dettes.

#### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **Prend acte des rapports d'activités présentés.**
- **Prend acte de l'attribution du marché de travaux d'assainissement de Bouère à l'entreprise LATP pour un montant de 20 572€ HT.**
- **Valide la Décision Modificative budgétaire correspondante.**
- **Valide la proposition du conseil d'exploitation qui consiste à faire débiter l'abonnement de l'assainissement neuf mois après la pose du compteur d'eau en cas de construction d'une maison individuelle.**
- **Prend acte du rapport de la police des Eaux sur les unités de traitement.**
- **Valide les effacements de dettes proposés.**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.**

### Dossier N°7 – Gémapi – Syndicat Mixte du Bassin de la Taude ; retrait de la commune de Saint Denis d'Anjou

Rapporteur ; Bernard Boizard, Président.

**GEMAPI ; Syndicat mixte du Bassin de la Taude ; demande de sortie de la Communauté de Communes du Pays de Château Gontier**

- Considérant que les conditions financières du retrait de la Communauté de Communes de Château-Gontier ne sont pas connues,
- Considérant qu'une réunion est programmée le 13 novembre prochain entre les élus du syndicat mixte et ceux de la Communauté de Communes de Château-Gontier.

Le Président propose de retirer ce dossier de l'ordre du jour et de le représenter à un prochain conseil communautaire.

#### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité ; valide la proposition du Président.**

## Dossier N°8 – Pôle santé ; avancement des dossiers

Rapporteur ; Christian Boulay, vice-président en charge de la commission Affaires Sociales du Pays de Meslay-Grez.

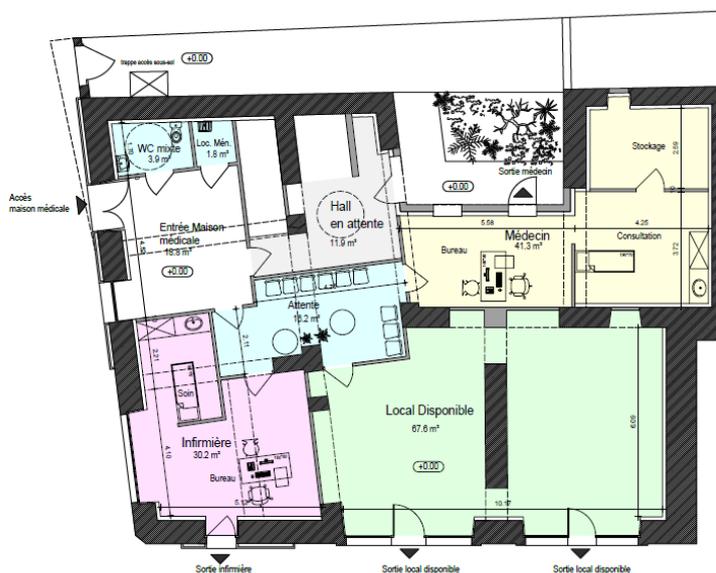
### I – Pôle santé de Villiers Charlemagne

Lors du Conseil communautaire en date du 17 juillet 2018, le projet de pôle santé de Villiers Charlemagne avait évolué avec l'opportunité d'achat/réhabilitation d'un bâtiment ancien idéalement situé au cœur de la commune. Il s'agit de l'ancien hôtel « le Charlemagne » mis en vente par Mr et Mme Gatineau pour un montant de 147 500€ + frais. Les parcelles à acquérir sont cadastrées C n°53 pour une surface de 140m<sup>2</sup> et la C n°54 pour une surface de 150m<sup>2</sup>. L'architecte avait alors réalisé une étude d'opportunité sur la faisabilité du projet dans ce bâtiment afin d'accueillir un kinésithérapeute, une infirmière et un espace médical, ce qui a permis de valider l'intérêt du bâtiment.



Au cours de l'été, le kinésithérapeute s'est désengagé. L'architecte a depuis travaillé sur une esquisse en partant du besoin de l'infirmière qui reste engagée et d'un espace médical soit environ 100m<sup>2</sup>.

### PROJET DE FAISABILITE



Coût des travaux estimés : 281 000€

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

DEPENSES	Base Oct 2018
ACQUISITION	147 500,00 €
TRAVAUX	281 000,00 €
ETUDES ET DIVERS	56 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>484 700,00 €</b>
RECETTES	
DETR 2018	109 059,34 €
DSIL 2018	91 000,00 €
Contrat Territoire	50 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>250 059,34 €</b>
Reste à financer	234 640,66 €

### I – Extension du pôle santé de Meslay du Maine

Lors du Conseil communautaire en date du 17 juillet 2018, plusieurs variantes d'agrandissement avient été proposées par l'architecte qui avait délégué au Bureau le choix définitif.

#### VERSION A :

Version A - Extension 260m<sup>2</sup> dégagé : 390 000 Euros / HT  
+ Réhabilitation intérieures et VRD : 178 250 Euros / HT

TOTAL VERSION A : 568 250 Euros / HT

Aménagement des espaces entre la partie ancienne et la partie neuve

#### VERSION B :

Version B - Extension 260m<sup>2</sup> dégagé : 390 000 Euros / HT  
+ Réhabilitation intérieures et VRD : 209 750 Euros / HT

TOTAL VERSION B : 599 750 Euros / HT

Aménagement des espaces entre la partie ancienne et la partie neuve avec déplacement des dentistes

#### VERSION C :

Version C - Attique 213m<sup>2</sup> dégagé : 412 500 Euros / HT  
+ Réhabilitation intérieures et VRD : 176 000 Euros / HT

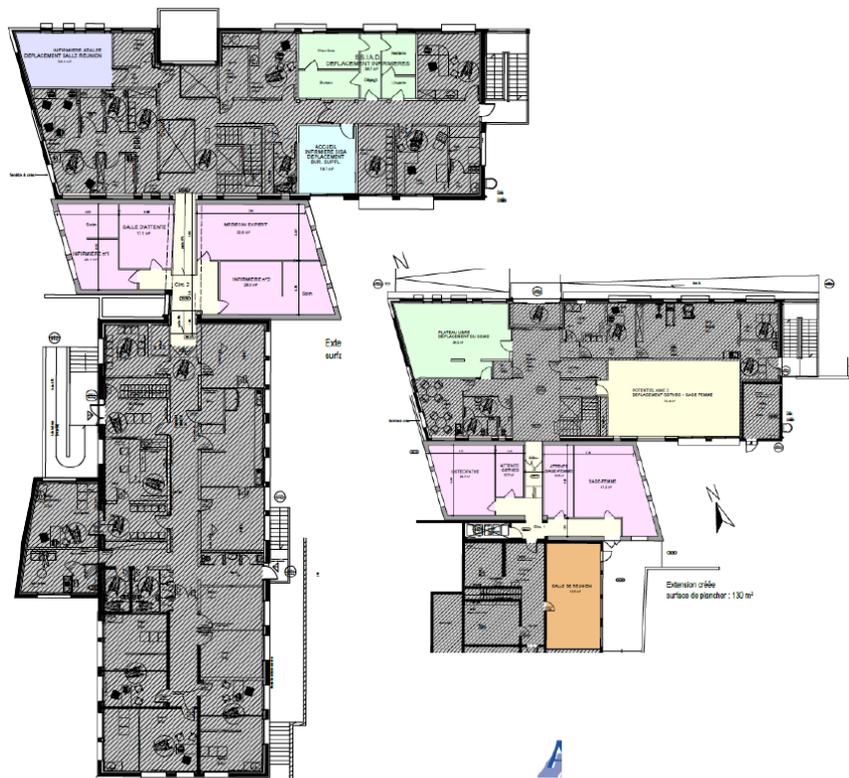
TOTAL VERSION C : 588 500 Euros / HT

Solution R+1 sur la partie neuve

Lors du Bureau communautaire en date du 15 octobre 2018, les membres ont convenu de retenir la version A, version économiquement la moins chère tout en répondant aux besoins de surfaces actuelles et futures proches.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

DEPENSES	Base Esquisse Juil 18
TRAVAUX	568 250,00 €
ETUDES ET DIVERS	113 650,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>681 900,00 €</b>
RECETTES	
DETR 2018	202 802,18 €
DSIL 2018	90 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>292 802,18 €</b>
Reste à financer	389 097,82 €



### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Valide l'acquisition du bâtiment de Villiers Charlemagne auprès de la SCI JUJUPPO, cadastré C53 et C54 pour une surface totale de 290 m<sup>2</sup> au prix de 147 500€ + frais.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer l'acte d'achat à intervenir
- Valide les enveloppes financières ajustées pour les pôles santé de Meslay du Maine et Villiers Charlemagne.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

## Dossier N°9 – Prévoyance maintien de salaire ; signature de la convention

Rapporteur ; Yveline Rapin, vice-présidente en charge de la commission gestion des ressources humaines du Pays de Meslay-Grez.

### I – Contexte

La loi n°2007/148 du 02 février 2007 de modernisation de la fonction publique autorise les collectivités territoriales à contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient, souscrivent. Il est également prévu que leur participation financière sera réservée aux contrats ou aux règlements, garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre bénéficiaires actifs.

Le décret n°2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire, vient préciser les modalités d'application de ce texte.

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez et les membres du groupement appliquent une politique sociale fondée sur des valeurs humaines, égalitaires et solidaires, qui se traduit, en matière de prévoyance par la mise en place d'une convention de participation portant sur des contrats bénéficiant à l'ensemble du personnel fonctionnaire.

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez et certains membres du groupement ont choisi de participer au financement du contrat portant sur le risque « prévoyance », comme cela est souligné dans l'article 2 du décret 2011- 1474 du 08 novembre 2011. D'autres membres du groupement ont choisi de ne pas participer au financement et laisse le soin à chacun des agents, de financer leur protection sociale.

Dans le cadre d'une démarche mutualisée et en application de l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez et les membres du groupement ci-dessous énumérés ont constitué un groupement de commandes afin d'aboutir à une procédure de consultation unique sous la conduite d'un " Coordonnateur " pour le compte de " Membres du Groupement ".

Une convention constitutive définit les modalités de fonctionnement du groupement conformément à l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, avec les membres suivants :

- Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez,
- Commune d'Arquenay,
- Commune de Bannes,
- Commune de Bazougers,
- Commune de Bouère,
- Commune de Chémeré le Roi,
- Commune de Cossé en Champagne,
- Commune de La Bazouge de Chémeré,
- Commune de La Cropte,
- Commune de Le Buret,
- Commune de Maisoncelles du Maine,
- Commune de Meslay-du-Maine,
- Commune de Préaux,
- Commune de Ruillé Froid Fonds,
- Commune de Saint Brice,
- Commune de Saint Charles La Forêt,
- Commune de Saint Denis du Maine,
- Commune de Saint Loup du Dorat,
- Commune de Val du Maine,
- Commune de Villers Charlemagne,
- SIVOS de Beaumont Pied de Bœuf – Le Buret – Préaux,
- SIVOS de Bouère – Saint Brice,
- MARPA du Val du Maine.

La Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez a été désignée coordonnateur du groupement.

La présente consultation est soumise aux dispositions du décret n°2011-1474 du 08 novembre 2011 et est attribuée après mise en concurrence.

Pour rappel, le conseil communautaire a validé la mission de conseil et d'assistance à la passation des marchés d'assurances auprès du cabinet ARIMA, pour un coût de 2 600 € HT (3 120 € TTC).

## **II – Objet de la consultation**

La présente consultation a pour objet la souscription de contrats d'assurances à adhésion facultative portant sur la prévoyance des agents de chacun des membres du groupement.

Le nouveau contrat issu de la présente consultation devra prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à 00 heure.

Chaque membre du groupement sera souscripteur de son contrat.

Dans ce cadre, la convention se terminera au 31 décembre 2024.

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez et les membres du groupement souhaitent :

- Proposer, à minima, le niveau de couverture et de solidarité dont bénéficie la majorité des agents en 2018,
- Optimiser la gestion des prestations et cotisations ;
- Optimiser la tarification des risques ;
- Assurer la maîtrise des coûts dans le temps ;
- Maintenir le niveau de solidarité entre actifs, ainsi que les effectifs couverts.

### III – Consultation

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez a lancé la consultation le 26 juillet 2018. La remise des offres a été fixée au 14 septembre 2018 à 12h00. 3 candidats ont remis une offre :

- COLLECTEAM GENERALI
- MNT
- TERRITORIA Mutuelle

Après analyse des offres par le cabinet ARIMA, les membres du groupement présents lors de la présentation de l'analyse et de l'audition du candidat TERRITORIA Mutuelle, ont décidé de retenir la proposition de TERRITORIA Mutuelle comme étant économiquement la plus avantageuse.

### V - Proposition TERRITORIA Mutuelle

Il a été demandé aux candidats de répondre sur plusieurs solutions, et plusieurs taux de couverture :

- Solution 1 : sur Traitement Brut (90%, 95 % et 100 %)
- Solution 2 : sur Traitement Brut + NBI (90%, 95 % et 100 %)
- Solution 3 : sur Traitement Brut + NBI + Régime Indemnitaires (90%, 95 % et 100 %)

Pour comparaison, les taux proposés par la MNT (assureur actuel de beaucoup d'agents) sont notés en dessous des taux proposés par TERRITORIA Mutuelle.

Il a également été demandé un complément de tarification à TERRITORIA Mutuelle pour les Indemnités Journalières seules.

Solution 1 : sur TBI												
	Indemnités journalières	IJ + Invalidité	IJ + Invalidité + Perte de retraite	Option 1 : Décès	Indemnités journalières	IJ + Invalidité	IJ + Invalidité + Perte de retraite	Option 1 : Décès	Indemnités journalières	IJ + Invalidité	IJ + Invalidité + Perte de retraite	Option 1 : Décès
	90%				95%				100%			
Territoria	0,62%	1,16%	1,93%	0,31%	0,70%	1,33%	2,10%	0,31%	0,77%	1,50%	2,27%	0,31%
MNT		1,91%	2,43%	0,32%		2,27%	2,79%	0,32%		2,51%	2,99%	0,32%
Solution 2 : sur TBI + NBI												
	Indemnités journalières	IJ + Invalidité	IJ + Invalidité + Perte de retraite	Option 1 : Décès	Indemnités journalières	IJ + Invalidité	IJ + Invalidité + Perte de retraite	Option 1 : Décès	Indemnités journalières	IJ + Invalidité	IJ + Invalidité + Perte de retraite	Option 1 : Décès
	90%				95%				100%			
Territoria	0,62%	1,16%	1,93%	0,31%	0,70%	1,33%	2,10%	0,31%	0,77%	1,50%	2,27%	0,31%
MNT		1,91%	2,43%	0,32%		2,27%	2,79%	0,32%		2,51%	3,03%	0,32%
Solution 3 : sur TBI + NBI + RI												
	Indemnités journalières	IJ + Invalidité	IJ + Invalidité + Perte de retraite	Option 1 : Décès	Indemnités journalières	IJ + Invalidité	IJ + Invalidité + Perte de retraite	Option 1 : Décès	Indemnités journalières	IJ + Invalidité	IJ + Invalidité + Perte de retraite	Option 1 : Décès
	90%				95%				100%			
Territoria	0,62%	1,20%	1,92%	0,31%	0,70%	1,38%	2,09%	0,31%	0,78%	1,55%	2,26%	0,31%
MNT		1,99%	2,51%	0,32%		2,35%	2,87%	0,32%		2,61%	3,13%	0,32%
	L'option 1 (Décès) est à ajouter au taux choisi											

**Au vu de l'analyse des offres, les membres du groupement ont choisi l'offre de Territoria Mutuelle**

Comme indiqué dans le dossier de consultation, il a été demandé au candidat retenu d'organiser des réunions d'information auprès des agents des membres du groupement.

Plusieurs dates et lieux sont programmés :

- Mercredi 17 octobre à 16h : CCPMG
- Jeudi 18 octobre à 14h : CCPMG
- Jeudi 18 octobre à 16h : Mairie de Villiers-Charlemagne
- Vendredi 19 octobre à 9h : CCPMG
- Vendredi 19 octobre à 11h : Mairie de Bouère
- Vendredi 19 octobre à 14h : Mairie de Val du Maine

#### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**
- **Autorise le Président ou la Vice-Présidente à signer la convention de participation au risque « prévoyance », le contrat d'adhésion avec TERRITORIA Mutuelle et tous documents inhérents au présent dossier.**

## Dossier N°10 – Affaires financières

**Rapporteur ; Bernard Boizard Président.**

### I – Cadence amortissement Nomenclature M14 -rectificatif délibération du 13/06/2017

Par délibération du 13/06/2017, le Conseil communautaire a statué sur les durées d'amortissement pour la nomenclature M14. L'amortissement du compte d'immobilisation 2153 –(Installations, matériel et outillages techniques Réseaux divers) n'a pas été prévu. Par conséquent, il est proposé de fixer la durée d'amortissement de ce compte à 40 ans.

### II – Anomalie comptable suite au transfert EAU

#### Préambule

Suite aux opérations de transfert Eau de Préaux, un compte apparait en anomalie dans les comptes du comptable public soit le compte 181 - créditeur de 81.311,59 € sur la régie eau et débiteur sur la commune.

Ce compte résulte d'une affectation initiale d'immobilisations de la commune de Préaux à son BA "Eau". Le réseau d'eau de la commune a été affecté au budget annexe eau à sa création par opération d'ordre non budgétaire à l'initiative de la commune de Préaux. Le réseau d'une valeur de 81 311,59 € a été affecté au budget annexe (D 181 C 215) il s'agissait du bien n° 3 dans l'inventaire du budget eau de Préaux, devenu EP-3 dans l'inventaire du budget eau régie.

Or, la délibération n° 2017-18 du 6 septembre 2017 de la commune de Préaux mentionne que celle-ci décide au 01-01-2018 d'un transfert, en pleine propriété, des biens nécessaires à l'exercice de la compétence "eau potable" au profit de la CC de Meslay. Dès lors, cette situation doit être corrigée comptablement et il faut prévoir des écritures au niveau de la Trésorerie (Opération d'ordre non budgétaire) :

- un retour d'affectation du bien à la commune pour solder le compte 181 sur les deux budgets
- un transfert en pleine propriété à la CCPMG

Pour corriger ces écritures la commune de Préaux et la CCPMG doivent valider le procès-verbal suivant qui décide :

- 1) Retour des biens mis en affectation

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE
21561	EP-3	RESEAU	01/01/2002	81 311,59 €

#### 2) Transfert en pleine propriété à la CCPMG

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE
21561	EP-3	RESEAU	01/01/2002	81 311,59 €

Les écritures d'ordre non budgétaires relatives à la mise à disposition de ces biens seront comptabilisées par la Trésorerie de Meslay du Maine

### III - BUDGET annexe EAU Régie – DM N°4

#### Préambule

Pour l'acquisition d'une tronçonneuse (3 051 €),  
Les crédits au c/66111 Intérêts prévus au BP 2018 sont insuffisants,  
Il convient de prévoir les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
66111	Intérêts		904,00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement		- 904,00 €
<b>Total de la décision modificative n° 4/18</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2018</b>		<b>2 030 281,74 €</b>	<b>2 030 281,74 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°1+2+3</b>		<b>6 050,32 €</b>	<b>6 050,32 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 036 332,06 €</b>	<b>2 036 332,06 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2188-100	Acquisition de matériel		3 051,00 €
020	Dépenses imprévues d'investissement		- 3 051,00 €
<b>Total de la décision modificative n°4/18</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2018</b>		<b>1 384 812,97 €</b>	<b>1 484 812,97 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°1+2+3</b>		<b>87 370,00 €</b>	<b>- 12 630,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 472 182,97 €</b>	<b>1 472 182,97 €</b>

#### IV - BUDGET annexe ASSAINISSEMENT REGIE – DM N°5

##### Préambule

Afin de financer les travaux d'extension de Réseau à Bouère rue Boris Vian pour la somme de 20 572€ HT, les crédits au c/661121 – ICNE de l'exercice et les crédits au 1641 – Remboursement du capital sont insuffisants. Il convient de prévoir les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
661121	ICNE		22 870,00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement		- 22 870,00 €
<b>Total de la décision modificative n° 4/18</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2018</b>		<b>864 221,44 €</b>	<b>864 221,44 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°1+2+3</b>		<b>- 979,85 €</b>	<b>979,85 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>863 241,59 €</b>	<b>863 241,59 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
1641	Capital		18,00 €
020	Dépenses imprévues d'investissement		- 18,00 €
2317-204	Travaux Réseaux Bouère		20 572,00 €
2031-212	Etude Réhabilitation du réseau unitaire St Denis		- 20 572,00 €
<b>Total de la décision modificative n°5/18</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2018</b>		<b>853 409,92 €</b>	<b>853 409,92 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°1+2+3+4</b>		<b>1 045,55 €</b>	<b>1 045,55 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>854 455,47 €</b>	<b>854 455,47 €</b>

#### V – TRANSFERT DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT et D'INVESTISSEMENT DU SIAEP D'ARGENTRE Au BUDGET annexe EAU DSP et DM N°2

##### Préambule

Vu la délibération du SIAEP ARGENTRE SUD du 26 OCTOBRE 2017 portant sur le transfert de la compétence eau potable aux Communautés de Communes au 1er janvier 2018 et notamment l'article 2 portant sur le transfert des résultats selon une clé de répartition,

Nom des syndicats	Nom des Communautés de Communes	%	Excédent de fonctionnement de clôture 2017	Déficit d'investissement de clôture 2017
SIAEP ARGENTRE	Solde total des résultats CCPMG	7.71 %	51 628,52 €	'- 4 810,01 €
<b>TOTAL</b>			<b>51 628,52 €</b>	<b>'- 4 810,01 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
661121	ICNE		570,00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement		- 570,00 €
6068	Autres matières et fournitures		46 818,51 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	51 628,52 €	
023	Virement à la section d'investissement		4 810,01 €
<b>Total de la décision modificative n° 2/18</b>		<b>51 628,52 €</b>	<b>51 628,52 €</b>
Pour mémoire Budget Primitif 2018		467 409,12 €	410 427,77 €
Pour mémoire décision modificative n°1		-56 981,35 €	0,00 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>462 056,29 €</b>	<b>462 056,29 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
001	Déficit d'investissement reporté		4 810,01 €
021	Virement de la section de fonctionnement	4 810,01 €	
<b>Total de la décision modificative n°2/18</b>		<b>4 810,01 €</b>	<b>4 810,01 €</b>
Pour mémoire Budget Primitif 2018		370 472,23 €	380 472,23 €
Pour mémoire décision modificative n°1		-37 233,00 €	- 47 233,00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>338 049,24 €</b>	<b>338 049,24 €</b>

**VI – TRANSFERT DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT et D'INVESTISSEMENT DU SIAEP D'ARGENTRE Au BUDGET annexe ASSAINISSEMENT DSP et DM N°1**

**Préambule**

Vu la délibération du SIAEP ARGENTRE SUD du 26 OCTOBRE 2017 portant sur le transfert de la compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF aux Communautés de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et notamment l'article 2 portant sur le transfert des résultats selon une clé de répartition,

Nom des syndicats	Nom des Communautés de Communes	%	Excédent de fonctionnement de clôture 2017	Déficit d'investissement de clôture 2017
SIAEP ARGENTRE	<b>Solde total des résultats CCPMG</b>	6.28 %	<b>17 538 ,32 €</b>	<b>'- 8 864,35 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>17 538,32 €</b>	<b>'- 8 864,35 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
6228	Divers		8 673,97 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	17 538,32 €	
023	Virement à la section d'investissement		8 864,35 €
<b>Total de la décision modificative n° 1/18</b>		<b>17 538,32 €</b>	<b>17 538,32 €</b>
Pour mémoire Budget Primitif 2018		27 960,00 €	27 960,00 €
Pour mémoire décision modificative n°		0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>45 498,32 €</b>	<b>45 498,32 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
001	Déficit d'investissement reporté		8 864,35 €
021	Virement de la section de fonctionnement	8 864,35 €	
<b>Total de la décision modificative n°1/18</b>		<b>8 864,35 €</b>	<b>8 864,35 €</b>
Pour mémoire Budget Primitif 2018		31 125,00 €	31 125,00 €
Pour mémoire décision modificative n°		0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>39 989,35 €</b>	<b>39 989,35 €</b>

## VII - BUDGET PRINCIPAL – DM N°5

### Préambule :

Vu la délibération du conseil communautaire du 5 juin dernier validant le plan de financement de l'opération construction de pylônes de téléphonie mobile en centre-bourgs, il convient de prévoir les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
657362	Subvention versée aux budgets annexes		- 4 024,00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement		4 024,00 €
<b>Total de la décision modificative n° 5/18</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2018</b>		<b>6 508 168,65 €</b>	<b>6 508 168,65 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°1+2+3+4</b>		<b>1 650,00 €</b>	<b>1 650,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 509 818,65 €</b>	<b>6 509 818,65 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
20417	Subvention d'équipement versée à Autres établissements publics locaux		95 281,00 €
1312	Subvention Région	76 224,00 €	
1314	Participation Chéméré	2 220,00 €	
276358	Remboursement avance du budget ZA Clos Macé	4 106,00 €	
020	Dépenses imprévues d'investissement		- 12 731,00 €
<b>Total de la décision modificative n°5/18</b>		<b>82 550,00 €</b>	<b>82 550,00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2018</b>		<b>5 306 828,74 €</b>	<b>5 306 828,74 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°1+2+3+4</b>		<b>- 193 563,00 €</b>	<b>193 563,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 195 815,74 €</b>	<b>5 195 815,74 €</b>

## VIII - BUDGET annexe ZA du CLOS MACE – DM N°1

### Préambule :

Dans le cadre de l'opération construction de pylônes de téléphonie mobile en centre-bourgs, un terrain de la ZA du Clos Macé a été vendu pour la somme de 8 130 € à Territoire Energie Mayenne, A ce titre, il convient de prévoir les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
7015	Vente de terrain	8 130,00 €	
74758	Subvention du budget principal	- 4 024,00 €	
7133-042	Variation des en-cours de production (St final)	- 4 106,00 €	
<b>Total de la décision modificative n° 1/18</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2018</b>		<b>177 481,44 €</b>	<b>177 481,44 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>177 481,44 €</b>	<b>177 481,44 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
3351-040	Terrains		- 8 130,00 €
3355-040	Travaux		4 024,00 €
16878	Remboursement avance du budget Principal		4 106,00 €
<b>Total de la décision modificative n°1/18</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2018</b>		<b>166 774,44 €</b>	<b>166 774,44 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>166 774,44 €</b>	<b>166 774,44 €</b>

#### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **Fixe la cadence d'amortissement du compte 2153 à 40 ans telle que proposée,**
- **Valide le procès-verbal établi entre la commune de Préaux et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez afin de corriger par des écritures d'ordre non budgétaires l'anomalie comptable suite au transfert de la compétence Eau du 01/01/2018.**
- **Valide la décision modificative n°4 du budget annexe EAU Régie telle présentée ci-dessus,**
- **Valide la décision modificative n°5 du budget annexe ASSAINISSEMENT Régie telle présentée ci-dessus,**
- **Valide la reprise des résultats de clôture 2017 du SIAEP D'ARGENTRE en section de fonctionnement et d'investissement au budget EAU DSP 2018 tel que présentés ci-dessus,**
- **Valide la décision modificative n°2 du budget annexe EAU DSP telle présentée ci-dessus,**
- **Valide la reprise des résultats de clôture 2017 du SIAEP D'ARGENTRE en section de fonctionnement et d'investissement au budget ASSAINISSEMENT DSP 2018 tel que présentés ci-dessus,**
- **Valide la décision modificative n°1 du budget annexe ASSAINISSEMENT DSP telle présentée ci-dessus,**
- **Valide la décision modificative n°5 du budget PRINCIPAL telle présentée ci-dessus,**
- **Valide la décision modificative n°1 du budget annexe ZA DU CLOS MACE telle présentée ci-dessus,**
- **Autorise le Président à signer tous les documents inhérents aux présents dossiers.**

## DIVERS

#### ➤ Mayenne Ingénierie :

- Michel Foucher informe les membres que le conseil municipal de Grez en Bouère avait à son ordre du jour l'adhésion à Mayenne Ingénierie ; Le conseil Municipal a refusé cette adhésion et a souhaité savoir si la communauté de communes assure le service proposé par Mayenne Ingénierie. Il précise que si la CCMPG adhérerait à Mayenne Ingénierie, les communes membres seraient adhérentes sans participation financière.
- Le président rappelle que le choix a été fait de ne pas adhérer à Mayenne ingénierie puisque le service Assistance technique de la CCMPG assure les missions proposées, excepté dans le domaine des ouvrages d'art voir dans le cadre de grands travaux routiers. La plupart des communes de la communauté de communes font appel à ce service qui semble apporter toute satisfaction.
- Roland Foucault précise effectivement que ce service apporte une aide précieuse de proximité et de confiance aux communes.
- Il est précisé que pour les EPCI souhaitant adhérer, le montant de l'adhésion annuelle est calculé en faisant la somme des montants d'adhésions individuelles des communes qui le composent et en y appliquant une réduction de 20% (Ce qui représente pour la CCMPG environ 3 700€). L'adhésion d'une communauté de communes permet à chacune de ses communes d'adhérer « gratuitement » à Mayenne Ingénierie. L'adhésion ouvre un droit d'accès à des prestations de conseil et d'appui techniques pour les travaux de voirie-ouvrages d'art- entretiens routiers- qui font l'objet d'une facturation au forfait ou au temps passé suivant un barème allant de 90€ HT pour 2 heures, 180€HT la ½ journée à 360€ HT la journée.

Pour rappel, le recours au service ATI de la communauté de communes est facturé 39€ de l'heure à partir de la 5<sup>ème</sup> heure annuelle et offre une assistance à la fois dans le domaine des aménagements voirie et des travaux bâtiment avec l'accompagnement au choix d'hommes de l'art.

#### ➤ Travaux voirie :

- Christian Lavoué fait remarquer que les travaux de voirie 2018 réalisés par l'entreprise Colas sont de très mauvaise qualité et il se pose la question du règlement de la facture.

- Jean Luc Landelle confirme qu'il y a eu beaucoup de malfaçons qui normalement ont fait l'objet de reprises. Des rencontres ont eu lieu avec le responsable de l'entreprise pour évoquer ces problèmes.
- Le Président confirme que tous les problèmes et malfaçons constatés ont vocation à être repris et il invite les maires pour lesquels il y aurait encore des imperfections à prendre contact avec le service voirie de la CCPMG.
- **Planète en fête 2019 :**
- Franck Legeay informe les membres du conseil communautaire que l'édition 2019 de planète en fête se teindra sur la commune de la Bazouges de Chéméré.

**Fin de la séance à 22 h 35**

**Procès-Verbal du conseil communautaire du 30 octobre 2018**  
**Signature par voie délibérative**

Communes	Nom	Prénom	Emargement
ARQUENAY	Langlois	Gustave	
BANNES	Lavoué	Christian	
BAZOUERS	Rapin	Yveline	
BAZOUERS	Ferran	David	
BAZOUERS	Landelle	Jérôme	
BEAUMONT PIED DE BŒUF	Gangnat	Pascal	
BOUERE	Chauveau	Jacky	
BOUERE	Avallart	Pierre	
CHEMERE LE ROI	Landelle	Jean-Luc	
GREZ EN BOUERE	Foucher	Michel	
LA BAZOUGE DE CHEMERE	Legeay	Franck	
LE BIGNON DU MAINE	Bellay	Jean-Louis	
MAISONCELLE DU MAINE	Gendron	Didier	
MESLAY DU MAINE	Poulain	Jean-Marc	
MESLAY DU MAINE	Gautier	Huguette	
MESLAY DU MAINE	Bordier	Pierre	
MESLAY DU MAINE	Taunais	Maryse	
MESLAY DU MAINE	Boulay	Christian	
PREAUX	Foucault	Roland	
RUILLE FROID FONDS	Helbert	Marie-Claude	
SAINT BRICE	Boisseau	André	
SAINT CHARLES LA FORET	Abafour	Michel	
ST DENIS DU MAINE	Boizard	Bernard	
VAL DU MAINE	Cottreau	Michel	
VILLIERS CHARLEMAGNE	Buchot	André	